



Rapport sur la situation de la **RÉGION BASSE-NORMANDIE** en matière de développement durable

2011-2012

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AGENDA 21 RÉGIONAL



www.region-basse-normandie.fr



INTRODUCTION

Engagée dès 2004 en faveur du développement durable, la Région Basse-Normandie a traduit cet engagement au travers de son Agenda 21 régional, approuvé en juin 2008. Celui-ci compte plus de 100 actions avec le double objectif :

- d'intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses politiques et activités ;
- de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (collectivités locales, entreprises, associations, établissements d'éducation, organismes de formation...) pour qu'eux aussi s'engagent en faveur du développement durable.

L'an passé, la Région Basse-Normandie a décidé d'élaborer un rapport annuel sur sa situation en matière de développement durable, intégrant le suivi de l'avancement de son Agenda 21 (suivi réalisé annuellement depuis son approbation, dans un objectif d'amélioration continue), et répondant aux dispositions réglementaires mises en place suite au « Grenelle de l'environnement ».

Ce second rapport de développement durable est l'occasion pour la Région de prolonger la démarche engagée dès 2004 pour :

- **améliorer la connaissance et la compréhension par tous les bas-normands des enjeux du développement durable** et de la situation de la Basse-Normandie, territoire sur lequel ils vivent, au regard de ses finalités – la première partie de ce rapport présente les résultats de l'étude menée cette année par l'INSEE, la Région et les services de l'Etat (DREAL) sur les indicateurs de développement durable du territoire ;
- **rendre compte de ses actions** en faveur du développement durable – la seconde partie de ce rapport présente un état d'avancement global du plan d'actions de l'Agenda 21 régional et des exemples d'actions menées par la Région qui contribuent à cette démarche ;
- **encourager les acteurs du territoire à agir et à faire connaître leurs actions** en faveur du développement durable.

En effet, si ce rapport illustre l'engagement de la Région en faveur du développement durable, il est clair qu'elle ne peut agir seule et dans tous les domaines. La mobilisation de chacun avec ses compétences est nécessaire pour parvenir à faire de la Basse-Normandie une véritable Eco-Région.



SOMMAIRE

LA SITUATION DE LA BASSE-NORMANDIE VIS-À-VIS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	P.3
ETAT D'AVANCEMENT DU PLAN D' ACTIONS DE L'AGENDA 21 RÉGIONAL	P. 23
Axe I / Construire un monde solidaire au service des générations futures	P. 25
Axe II / Rétablir les grands équilibres environnementaux et sociaux des territoires	P. 32
Axe III / Accompagner tous ceux qui s'engagent	P. 40
Axe IV / Faire de la Région une collectivité performante et éco-responsable	P. 47
Axe V / Informer, former, être à l'écoute	P. 61
CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES	p. 65
- Recommandations de la Chambre régionale des comptes	P. 65
- Démarche de révision de l'Agenda 21 régional	P. 65
- Conclusion	P. 66

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

En 2011, la Région Basse-Normandie et l'Insee ont engagé une étude partenariale sur le thème des indicateurs de développement durable du territoire, dont les premiers résultats ont été présentés à l'occasion du rapport 2010-2011 sur la situation de la collectivité en matière de développement durable.

Cette étude a été poursuivie au premier semestre 2012, dans un partenariat étendu à la DREAL de Basse-Normandie. Cette seconde phase d'étude a consisté, au travers de fiches détaillées pour chacun des indicateurs retenus, à approfondir l'analyse dans un objectif de précision (territorialisation à des échelles infrarégionales, calcul d'indicateurs complémentaires...) et de validation de la pertinence du choix des indicateurs. Cet exercice enrichit ainsi nos connaissances sur le positionnement de notre région et des territoires qui la composent, au regard des 5 finalités du développement durable telles que déterminées par le cadre de référence national des Agendas 21.

Les pages suivantes présentent des extraits de cette étude : synthèse générale, synthèse par finalités et illustrations extraites des fiches par indicateur. L'intégralité de l'étude fera l'objet d'une publication commune fin octobre 2012 et sera disponible en téléchargement sur le site de la Région.



SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE L'ÉTUDE

- « L'Homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures »¹. Depuis cette déclaration de principe issue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement de Stockholm en juin 1972, les Etats, les Régions, les communes... et les acteurs privés se saisissent progressivement de la question de l'environnement et plus généralement du développement durable.
- L'adoption de l'Agenda 21, liste de recommandations d'actions pour le 21^{ème} siècle à la Conférence de Rio en juin 1992 a posé un cadre pour tous les acteurs publics. La Région Basse-Normandie s'est engagée dans cette démarche et a retenu un plan en 100 actions portant sur l'énergie, le climat, l'environnement, l'économie, le social, la mobilisation des forces vives du territoire, l'éducation et la formation des jeunes.
- De son côté, la DREAL de Basse-Normandie est chargée de mettre en œuvre au niveau local les politiques de l'Etat en matière d'environnement, de développement durable. Afin d'orienter au mieux les politiques publiques qui seront mises en œuvre, une connaissance et un suivi de la situation du territoire vis-à-vis du développement durable est nécessaire. Une première étude, publiée en janvier 2012, a permis de situer la Basse-Normandie dans son ensemble et par rapport au reste de la métropole. Les indicateurs retenus dans cette première publication synthétique s'appuyaient sur les indicateurs sélectionnés par l'Association des Régions de France (ARF) dans le cadre de son groupe de travail « Indicateurs de développement durable » auquel la Région Basse-Normandie a participé activement. Ces mêmes indicateurs, présentés au regard des cinq finalités

¹ Principe 1 de la Déclaration Finale de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement - Stockholm - du 5 au 16 juin 1972

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

du développement durable, sont repris dans cette nouvelle étude. Ils font chacun l'objet d'un développement particulier (une fiche) qui permet d'aller plus loin dans la connaissance notamment, lorsque cela a été possible, en déclinant les indicateurs au niveau infrarégional.

L'Insee, la Région Basse-Normandie et la Dreal ont rédigé conjointement cette étude qui se fixe pour objectif d'identifier les enjeux et donner des moyens de suivre l'état de développement durable de la Basse-Normandie afin de permettre la mise en place d'actions pour les acteurs régionaux notamment la Dreal et la Région.

- La Basse-Normandie présente aujourd'hui des atouts à préserver mais aussi des fragilités à prendre en compte afin de lui permettre de maintenir, ou d'établir, un bon équilibre entre les trois volets qui constituent le développement durable : environnement, économie et société.

ENVIRONNEMENT : PRÉSERVER LES ATOUTS BAS-NORMANDS

- La Basse-Normandie bénéficie pour le moment d'un certain équilibre entre la nature et l'activité humaine. L'évolution de la part des surfaces artificialisées, corrélée avec la dynamique de croissance de la population, reste inférieure à la moyenne nationale. Bien qu'inégale sur le territoire, cette plus faible propension à la construction a permis d'éviter d'accentuer trop fortement la pression sur les milieux. La mise sous protection d'espaces naturels tels que les sites Natura 2000 ou la mise en place de territoires de projet basés sur la valorisation du patrimoine comme les Parcs Naturels Régionaux a également participé à la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, la qualité de l'air mesurée dans les principales agglomérations de la région révèle une situation globalement satisfaisante relativement aux autres agglomérations métropolitaines.

- Mais les menaces sur la biodiversité demeurent, comme en témoigne le déclin d'une partie des espèces d'oiseaux spécialistes au profit d'espèces généralistes du fait notamment de l'abandon de certaines pratiques agricoles qui leurs étaient favorables (prairies permanentes, haies).

D'autres signes laissent penser que l'activité humaine et notamment l'évolution des modes de vie et de consommation en Basse-Normandie, exercent une pression de plus en plus forte. Celle-ci pourrait mettre à mal la bonne préservation de l'environnement. La Basse-Normandie fait ainsi partie des 10 régions métropolitaines les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) par habitant. L'activité agricole constitue, sans surprise, l'essentiel des émissions dans les zones rurales. En revanche, dans les zones urbaines et périurbaines, ce sont les transports et les émissions résidentielles qui s'imposent.

- Les 2/3 des consommations d'énergie de la région proviennent de ressources fossiles, ce qui situe la Basse-Normandie au-dessus de la moyenne nationale. Les projets de valorisation du potentiel d'énergies renouvelables liés à l'éolien et l'hydrolien constituent certainement l'un des leviers d'action qui permettra de réduire les émissions de GES. Actuellement, la Basse-Normandie fait partie des régions les moins développées lorsque l'on compare les productions totales d'électricité renouvelable.

Les économies d'énergie constituent également un moyen d'action en privilégiant des systèmes de transport plus « propres » pour les marchandises et pour les personnes ainsi qu'un habitat plus économe en énergie.

Enfin, les consommateurs bas-normands ont encore des efforts à fournir en matière de production de déchets : la quantité d'ordures ménagères produite par habitant est en effet l'une des plus élevées de France métropolitaine, notamment dans les zones litto-

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

rales. La diminution constatée ces dernières années et une meilleure valorisation des déchets sont cependant des indicateurs encourageants pour l'avenir.

ECONOMIE : ÉVOLUER VERS DE NOUVELLES ACTIVITÉS

- L'activité humaine et notamment l'activité économique exercent une pression sur l'environnement. Mais cette activité est également déterminante pour le bien-être des individus : son développement est en effet une source d'amélioration des conditions de vie des individus, de la réduction des inégalités au sein d'une société. Il s'agit donc aujourd'hui d'orienter l'activité économique vers des secteurs porteurs de croissance pour le bien-être humain tout en préservant l'environnement, lui aussi déterminant du bien-être à court et à long terme.
- La structure économique bas-normande reste marquée par une forte place de l'agriculture et par une activité industrielle à faible valeur ajoutée. De ce fait la part des emplois d'ouvriers et d'employés reste importante dans la région. En revanche, la part des cadres est inférieure à la moyenne nationale même si celle-ci s'élève dans les zones à forte concentration urbaine telle que Caen. Cette structure économique maintient donc la Basse-Normandie parmi les régions dans lesquelles le revenu par unité de consommation est le plus faible.
- Les indicateurs retenus dans cette étude ne montrent pas, actuellement, de signe d'évolution marquée de cette structure : le taux de création d'entreprises est faible en Basse-Normandie. Par ailleurs, la part du PIB consacré à la recherche et au développement dans la région reste bien en dessous de l'objectif de 3 % fixé par le traité de Lisbonne.
- Une place de choix est cependant accordée à l'économie sociale : la Basse-Normandie est l'une des régions métropolitaines où la part de l'emploi relevant de ce champ d'activité est la plus importante. Ces activités placent l'homme au cœur de leurs actions et sont donc génératrices de lien social.
- Par ailleurs, les projets en matière de production d'énergies renouvelables (éoliennes offshore, hydroliennes...) ou d'amélioration de l'efficacité énergétique des logements sont des signes d'encouragement pour l'avenir. L'enjeu sera de positionner la région comme leader sur ces créneaux en développant l'ensemble des aspects de la filière et notamment, la formation et la R&D afin de générer une haute valeur ajoutée, créatrice d'effets positifs sur l'économie régionale. Ils permettraient également de concilier croissance et environnement.
- Le développement de l'agriculture biologique permettrait également de conjuguer production et environnement. Ici aussi, des efforts sont encore à fournir, la région n'ayant pas encore atteint l'objectif de 6% de SAU en surface biologique en 2012 fixé par le Grenelle de l'environnement.

SOCIÉTÉ : MAINTENIR UN CERTAIN ÉQUILIBRE SOCIAL

- La structure économique modèle la composition sociale de la société bas-normande. Plusieurs indicateurs font craindre quant à la capacité de la population active locale à s'adapter aux évolutions du marché du travail qui s'imposent en période de crise économique. La Basse-Normandie a progressé sur le terrain du taux de sortie sans diplôme : la part

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

des jeunes bas-normands sortant du système scolaire sans qualification atteint aujourd'hui le niveau métropolitain alors que la Basse-Normandie étant encore en queue de peloton il y a 10 ans. Ces jeunes restent cependant une population fragile sur le marché du travail. Si le taux de sans diplôme diminue, en revanche, le niveau de qualification des actifs bas-normands reste faible par rapport à la moyenne métropolitaine. La part des diplômés du supérieur, notamment, est l'une des plus faibles de France. La faible qualification des actifs bas-normands pourrait peser sur la capacité d'évolution de la structure économique de la région ce qui invite à accentuer les efforts d'élévation du niveau de qualification et en particulier, par le biais de la formation continue des salariés et des demandeurs d'emploi.

- Un certain équilibre social semble cependant exister dans la région que l'examen de certains indicateurs vient confirmer. Si les revenus sont peu élevés, en revanche, les écarts de revenus entre les plus riches et les plus pauvres sont parmi les plus faibles de métropole. Les inégalités de salaire entre hommes et femmes sont de même ampleur qu'au plan national. Le taux de chômage, bien que croissant, reste inférieur à la moyenne nationale et le taux de pauvreté, par voie de conséquence, est lui aussi plus faible qu'en moyenne métropolitaine.
- Cette bonne cohésion sociale est surtout vérifiée en milieu rural où les populations sont relativement homogènes. En revanche, des disparités plus marquées, notamment sur les revenus, apparaissent en milieu urbain où la composition de la population est beaucoup plus variée.
- Ces constats sont vérifiés par deux indicateurs synthétiques que sont l'indicateur de développement humain (IDH) et l'indicateur de santé sociale (ISS). La Basse-Normandie se situe à un niveau médian par rapport aux autres régions françaises du point de vue de l'ISS grâce à quelques points forts tels que le lien social et les conditions de sécurité et d'accès au logement. En revanche, quelques points faibles apparaissent en matière d'éducation, de précarité du travail et de surendettement.
Du point de vue de l'IDH, la Basse-Normandie se situe en 16ème position parmi les régions métropolitaines. Les composantes revenu et éducation de cet indicateur pèsent négativement sur le résultat bas-normands. Sans surprise, l'IDH décliné au niveau infrarégional fait apparaître de meilleurs résultats en zones urbaines où se concentrent les revenus élevés et les diplômés du supérieur.

Ce document constitue ainsi un premier état des lieux détaillé de la Basse-Normandie en matière de développement durable. Les indicateurs retenus ici présentent l'intérêt de pouvoir être suivis dans le temps. Quelques uns sont disponibles annuellement ; d'autres tous les 3 à 5 ans. Afin de mettre en évidence les évolutions de fond, et non pas seulement conjoncturelles, un nouvel état des lieux pourrait être réédité d'ici 3 à 5 ans.

La liste des indicateurs retenus ici n'est cependant pas suffisante pour décrire certaines finalités, globalement et parfois à une échelle infrarégionale. Elle pourrait être complétée par la suite. Un examen critique des indicateurs retenus et de leur pertinence permet, dans chaque fiche, d'avoir des pistes de réflexion pour l'avenir.

L'indisponibilité actuelle de données a pu limiter le nombre d'indicateurs. Nous ne disposons, en effet, pas d'informations nous permettant d'appréhender de façon générale des thèmes tels que le lien social ou la gouvernance, ou bien de calculer l'empreinte écologique à un niveau régional, voire infrarégional. Le manque d'informations disponibles ne permet pas non plus actuellement d'appréhender suffisamment la biodiversité et donc l'état de l'environnement dans son ensemble.

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

Certains indicateurs, disponibles uniquement au niveau régional, ne permettent pas d'avoir un regard fin à l'intérieur du territoire. Or celle-ci revêt un intérêt double, à la fois pour les collectivités territoriales qui souhaitent agir en faveur du développement durable et pour la Région et le DREAL, afin d'orienter leurs actions d'aménagement du territoire dans un souci d'équilibre territorial. C'est le cas notamment de l'engagement associatif ou de l'effort en recherche et développement dont l'analyse infrarégionale aurait permis de fournir des éléments complémentaires aux décideurs locaux.

Des choix ont également été faits entre indicateurs afin de limiter leur nombre et ainsi permettre d'améliorer la lisibilité du document. Pour autant, rien n'empêchera à l'avenir d'enrichir la liste des indicateurs en fonction des actions retenues par les pouvoirs publics. Par exemple, le vieillissement de la population et les conflits intergénérationnels qu'il pourrait générer, amènerait ainsi à expertiser des indicateurs fournissant des informations sur les inégalités générationnelles telles que les revenus par âge et l'accès aux équipements.



FINALITÉ 1 : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

DES MOYENS D'AGIR POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- La convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique de 1992 a reconnu le rôle des activités humaines dans l'augmentation des concentrations des gaz à effet de serre. Ce renforcement de l'effet de serre naturel engendre un réchauffement de la surface terrestre et de l'atmosphère. La composition et la résistance des écosystèmes s'en trouvent menacées tout comme la santé et le bien-être humain. Récemment en juin 2012, les chefs d'États réunis dans le cadre de la conférence Rio+20 ont renouvelé leur engagement à agir sans attendre contre le changement climatique. Celui-ci est à l'origine de sécheresses persistantes, de la hausse du niveau des mers et de l'acidification de l'Océan qui menacent la sécurité alimentaire. Sans des mesures internationales de taille, l'objectif d'éliminer la pauvreté et d'atteindre un développement durable ne sera certainement pas atteint.
- **Dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, un défi d'envergure attend la Basse-Normandie, région assez fortement émettrice de GES rapportée à sa population. Pour réduire ces émissions, les économies d'énergie constituent un premier levier. Privilégier des systèmes de transport plus « propres » pour les marchandises et pour les personnes ainsi qu'un habitat plus économe en énergie représente une source d'importantes réductions. Accroître la part des énergies renouvelables électriques liées notamment au potentiel marin et développer l'utilisation de la biomasse pour le chauffage constituent un autre levier d'action. Les émissions liées à l'agriculture, correspondant principalement aux gaz à effet de serre d'origine non énergétique issus à part égales de la culture du sol et de l'élevage, relèvent essentiellement de l'orientation économique agricole bas-normande corrélées au potentiel agronomique régional. Ce constat invite toutefois à la recherche de solutions dans la mise en œuvre de techniques agronomiques adaptées.**

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

- > La Basse-Normandie est la 9^{ème} région française pour les émissions de GES par habitant. L'influence de l'agriculture dans l'économie régionale, qui représente la moitié des émissions bas normandes, imprègne fortement la nature des émissions. Par conséquent, ce sont les territoires les plus ruraux de la région qui émettent le plus de GES par habitant.
- > Par ailleurs, près de deux-tiers de la consommation d'énergie provient de ressources fossiles soit une part supérieure de 4 points à la moyenne française. L'ampleur et la nature de ces consommations constituent un signal d'alerte dans la lutte contre le changement climatique. Au sein de la région, une opposition se dessine entre territoires ruraux et zones urbaines : les premiers à l'habitat plus dispersé sont ceux qui consomment le plus d'énergie par habitant alors que la consommation est moindre dans les seconds en raison, entre autres, de l'amélioration des performances énergétiques des logements collectifs et de la présence de moyens de transport collectifs.
- > Face à ce bilan énergétique, diminuer le recours aux énergies fossiles en agissant sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables est une solution à privilégier. Des progrès significatifs ont déjà été réalisés dans la production d'énergie par le bois. Mais, en 2009, 11% de la consommation d'énergie provient de sources renouvelables soit 9 points de moins que l'objectif européen de 2020. En vue d'atteindre cet objectif, la diminution des consommations d'énergie fossile par l'amélioration de la performance énergétique des logements et le développement de l'hydrolien et de l'éolien terrestre et marin constituent 2 axes importants à privilégier.
- > D'importantes modifications dans le mode de transport de marchandises et de personnes permettraient également de réduire les émissions de GES dans une région où le transport routier, responsable d'un tiers des émissions de CO₂, reste largement prédominant. La part du transport de marchandises par voie ferroviaire et fluviale a baissé de moitié sur la dernière décennie pour ne représenter que 3% soit la part la plus faible des régions métropolitaines. De plus, la voiture continue à être privilégiée par de nombreux bas-normands pour se rendre au travail : en 2008, 4 actifs bas-normands sur 5 utilisent ce type de transport.
- > La 3^{ème} conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a débouché sur l'adoption du protocole de Kyoto. Un de ses articles mentionne que « les parties signataires devront avoir accompli des progrès dont elles pourront apporter des preuves ». La mobilisation d'indicateurs statistiques est l'un des moyens de faire le point sur la situation de la région dans la lutte contre le changement climatique. L'analyse des **émissions de GES par habitant** permet de déterminer la contribution des modes de production et de consommation du territoire aux changements climatiques. Les principaux moyens d'action des territoires en matière de réduction des émissions de GES se concentrent sur la réduction de l'utilisation des énergies fossiles en agissant sur l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. L'analyse de la **consommation finale d'énergie** permet ainsi de mesurer les performances des territoires bas-normands en matière d'efficacité énergétique et la **production d'énergie à partir de sources renouvelables** permet, quant à elle, de se rendre compte du niveau de développement de ce type d'énergie.
- > Le recours à des systèmes de transports plus écologiques est aussi un moyen de diminuer les émissions de GES et la pollution de l'atmosphère. Connaître **la part du ferroviaire et du fluvial dans le transport de marchandises** ainsi que **les parts modales des déplacements domicile-travail** donne un aperçu de la dynamique régionale en la matière.

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

- Quatre des cinq indicateurs de cette finalité sont mobilisables à une échelle infrarégionale. Seule la part des différents modes de transport des marchandises est analysée à l'échelle de la région.
- Il est envisageable de faire un suivi annuel de chacun des indicateurs. Cependant, afin de rendre compte des modifications de fond et des impacts des politiques publiques, une analyse quinquennale semble plus appropriée.
- Afin d'améliorer la compréhension des consommations énergétiques des territoires bas-normands, au travers de l'orientation économique de leurs économies, il faudrait disposer de l'intensité énergétique (consommation d'énergie rapportée au PIB), mais le PIB n'est pas disponible à des niveaux infrarégionaux.
Pour étoffer l'analyse de l'impact du système de consommation d'un territoire, disposer de l'empreinte carbone liée à la demande finale du territoire serait précieux mais celle-ci n'est pour le moment pas disponible à l'échelle infrarégionale. Cet indicateur couvre à la fois les émissions directes et indirectes d'une zone, liées à la consommation de ses habitants. Cette distinction complète les données sur les émissions de GES en prenant en compte les émissions de GES liées aux biens de consommation importés.

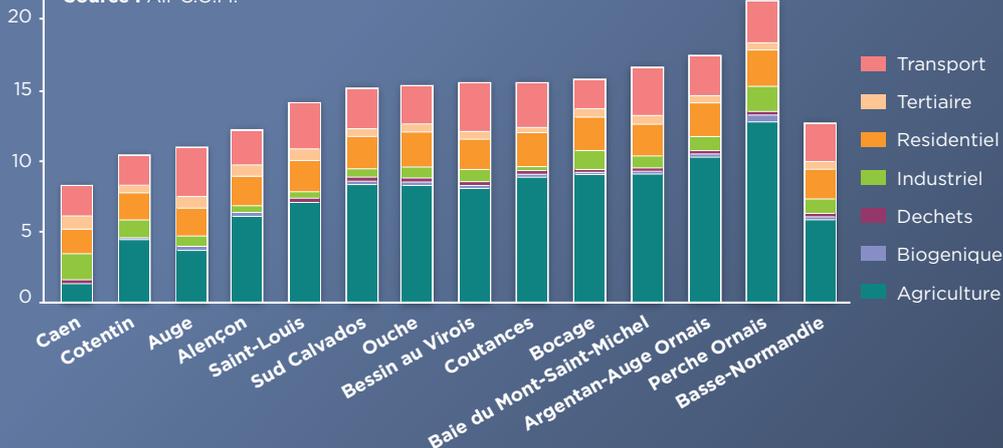
Emissions de gaz à effet de serre par habitant

Des émissions de GES par habitant plus faibles dans les territoires urbains

En 2000, le secteur agricole est responsable de plus de la moitié des émissions bas-normandes de GES. Cette part est la plus importante des régions françaises, elle approche le double de la moyenne métropolitaine. Les émissions agricoles sont principalement d'origine non énergétique c'est-à-dire qu'elles ne proviennent pas d'une combustion. Elles sont essentiellement dues aux déjections animales, à la fermentation dans le système digestif des animaux et ou encore à la fertilisation azotée.

Au sein du territoire bas-normand, les émissions de GES par habitant montrent l'importance de l'agriculture en lien avec la densité des habitants du territoire. Les territoires faiblement denses disposent souvent d'importants espaces agricoles et enregistrent les plus fortes émissions de GES par habitant.

Graphique n°1 : Emissions de GES en tonnes équivalent CO2 par habitant par secteur d'activité, 2008
Source : Air C.O.M.



La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable



FINALITÉ 2 : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

UN PATRIMOINE NATUREL RICHE MAIS EN SURSIS

- Lors de la récente conférence Rio+20 de juin dernier, les chefs d'État ont reconnu la valeur de « la diversité biologique sur le plan environnemental, social, éducatif, culturel, récréatif et esthétique ».
L'étendue des domaines concernés montre en quoi la préservation de la biodiversité constitue un enjeu de première importance en matière de développement durable. L'appauvrissement de la biodiversité conduit à une dégradation des écosystèmes et ne contribue pas au développement durable et au bien-être des populations. Associée à la protection de la biodiversité, une utilisation plus rationnelle des ressources naturelles est une nécessité pour atteindre un développement économique et social durable.
- **Les ressources naturelles bas-normandes restent relativement favorables au développement de la faune et de la flore, notamment grâce aux pratiques agricoles historiques qui s'exercent sur le territoire (beaucoup d'élevages et donc de prairies, territoire fortement bocager...). 76 % de la superficie du territoire bas-normand, est occupée par les espaces agricoles. La préservation de la biodiversité des milieux et des ressources régionales est donc majoritairement dépendante des atteintes exercées sur les milieux agricoles et de l'évolution des pratiques agricoles que de la mise en place de régime de protection strictes des espaces naturels. Or la dynamique est à surveiller car la pression exercée par les activités humaines agit défavorablement, en raison principalement de l'emballement de l'artificialisation des terres et de l'intensification de certaines pratiques agricoles.**
- Seul 0.5 % du territoire bas-normand est constitué de surfaces protégées au sens strict ce qui positionne la région en dessous de la moyenne métropolitaine. Les zones classées Natura 2000 s'ajoutent à ces espaces protégés dans une proportion comparable à celle de régions aux profils similaires.
- La mesure de l'évolution des populations d'oiseaux communs souligne l'impact négatif de l'évolution des pratiques dans les espaces agricoles qui dominent les paysages bas-normands. L'intensification s'effectue au détriment d'espaces favorables à la biodiversité que représentent les prairies permanentes et les haies bocagères.
- En effet, même si le nombre d'oiseaux communs est plus élevé qu'il y a une dizaine d'années, ce sont surtout les populations des espèces généralistes, révélatrices d'une banalisation du milieu, qui progressent alors que les espèces spécialistes des milieux agricole et bâti déclinent.
- Les espaces agricoles sont également victimes de l'artificialisation où elle se produit essentiellement sous l'effet de l'extension de l'habitat au-delà des limites des agglomérations. C'est dans le Calvados et dans la Manche que l'artificialisation est la plus marquée. Sans surprise, des disparités infraterritoriales sont également frappantes entre zones urbaines, très artificialisées, et zones rurales qui le sont peu.

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

- Par ailleurs, même si la part des surfaces artificialisées est bien inférieure à bon nombre de régions françaises, ce qui s'explique surtout par la plus faible densité de population en Basse-Normandie, la dynamique est inquiétante car elle s'accélère ce qui constitue une véritable menace pour la préservation des milieux et des ressources.
- Trois indicateurs livrent un aperçu du niveau de préservation de la biodiversité et des ressources naturelles en Basse-Normandie.
L'examen de **l'indice d'abondance des oiseaux communs** est un marqueur de l'état et de l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes.
Dans l'objectif du maintien de la biodiversité et des ressources naturelles des territoires, **le suivi de la part des surfaces protégées** évalue le niveau de protection des espaces à forte valeur écologique qu'elle soit réglementaire ou par le biais d'une gestion contractuelle ou encore d'acquisitions foncières.
Enfin, le niveau de préservation des ressources naturelles et notamment des terres agricoles est mesuré par **la part des surfaces artificialisées** qui repose sur le rapport entre les surfaces artificialisées et la surface totale.
- La part des espaces protégés parmi les espaces inventoriés est disponible à toutes les échelles possibles, la part des surfaces artificialisées l'est au niveau départemental, et le suivi des populations d'oiseaux communs au niveau régional. L'analyse de la finalité dans toutes ses composantes est donc difficile à une échelle territoriale fine.
Si le suivi de l'évolution des espaces protégés et de l'indice des populations d'oiseaux communs peut être effectué annuellement, celui de l'artificialisation des sols dépend du rythme d'actualisation de la base de données européenne CORINE Land Cover qui reste variable (6 à 10 ans) bien que de plus en plus resserré.
Le suivi des indicateurs de la finalité pourrait ainsi se caler sur les actualisations de CORINE Land Cover permettant ainsi de mettre en évidence les évolutions de l'ensemble des aspects de la finalité.
- Pour le suivi des espaces protégés, la prise en compte de la protection des espaces marins et littoraux de la région permettrait de compléter l'analyse du territoire.
La qualité du suivi de la biodiversité bas-normande serait également améliorée si le projet d'observatoire régional de la biodiversité dont la fonction serait de recueillir un ensemble d'indicateurs traitant de l'évolution des milieux et des ressources, voyait le jour. Ainsi, un suivi de l'évolution du nombre d'espèces connues et en particulier du nombre d'espèces menacées constituerait un précieux indicateur d'état de la biodiversité régionale.
- Enfin la mesure de l'atteinte portée aux milieux naturels et agricoles par les activités humaines serait facilitée par un suivi dynamique de l'artificialisation et donc de l'évolution de la part des surfaces artificialisées. D'autres indicateurs complèteraient l'analyse en permettant de mesurer le niveau de pollution des milieux (eau...) ou bien la fragmentation des milieux naturels.

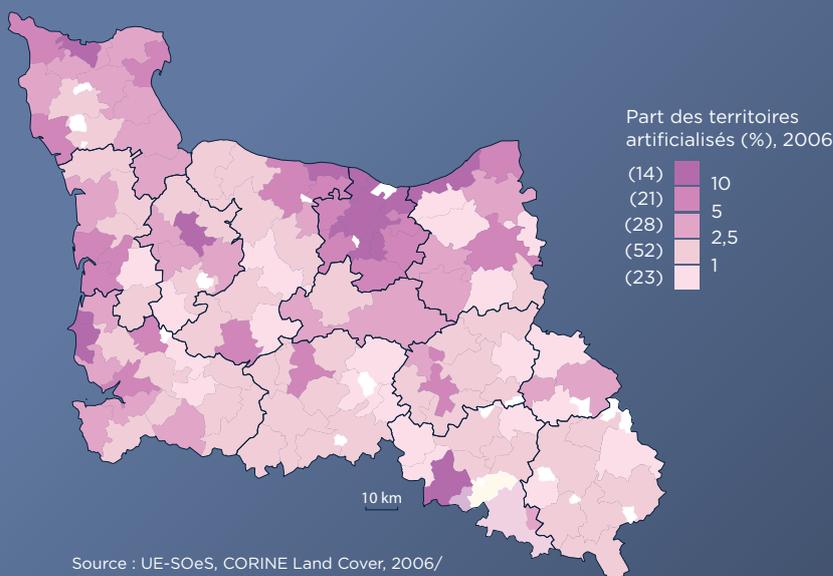
La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

Part des surfaces artificialisées sur le territoire :

Une artificialisation bas-normande consommatrice de terres agricoles

En Basse-Normandie, la part des espaces artificialisés (4,0 %) est moins importante que dans l'hexagone (5,1 %), même si on ne retient que la province (4,8 %). Mais, comme partout, elle augmente (+ 2,8 % entre 2000 et 2006), notamment dans le Calvados (+ 3,8 %). La part des espaces agricoles étant particulièrement importante dans la région, c'est aux dépens des terres cultivables que l'essentiel de ces 2000 ha de sols artificialisés se sont développés entre 2000 et 2006.

Le territoire est bien évidemment très contrasté. A la périphérie des villes et sur certaines parties du littoral, l'artificialisation progresse pour atteindre bien souvent entre 5 et 10 % du territoire. C'est dans ces zones que les enjeux de densification de l'habitat sont sans doute les plus forts, pour à la fois limiter la consommation de terres agricoles et promouvoir de nouvelles formes urbaines davantage tournées vers l'habitat collectif et surtout l'individuel groupé.



FINALITÉ 3 : EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.

UNE QUALITÉ DE VIE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE À PRÉSERVER, DES PROGRÈS À RÉALISER POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ ET D'ACCÈS AUX EMPLOIS QUALIFIÉS

> L'« Epanouissement de tous les êtres humains » découle des engagements inscrits dans la déclaration de Rio en 1992. Le principe n°1 affirme que « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

saine et productive en lien avec la nature ». Les acteurs publics doivent s'assurer de l'équité d'accès des individus aux facteurs d'épanouissement dans toutes leurs dimensions (santé, qualité de vie, formation, travail, lien social).

- **L'épanouissement en Basse-Normandie est favorisé par un environnement de bonne qualité qui doit être préservé. En revanche, les caractéristiques structurelles de l'économie, le moindre niveau de qualification des actifs et la rémanence des comportements individuels à risque en matière de santé rendent la population bas-normande plus fragile. L'analyse des disparités infrarégionales au regard de l'épanouissement des individus est délicate, certains indicateurs n'étant disponibles qu'au niveau régional ou départemental.**
- Les mesures de qualité de l'air réalisées dans les principales agglomérations de Basse-Normandie débouchent sur un constat globalement satisfaisant. Les valeurs mesurées à Caen sont proches de celles de Rennes ou Nantes et plus favorables que la moyenne nationale. Les concentrations les plus fortes de polluants sont cependant observées autour de Caen, Lisieux, Saint-Lô, Alençon et Cherbourg en raison de l'activité économique industrielle, du trafic routier et de la densité de population dans ces zones. L'état de santé de la population, mesuré au travers de l'espérance de vie à la naissance, progresse plus rapidement dans les trois départements de Basse-Normandie qu'en métropole. Les femmes bas-normandes vivent aussi longtemps qu'en métropole, mais la surmortalité prématurée masculine perdure, conséquence de comportements individuels à risque (alcool, tabac, ...). Des inégalités territoriales se dessinent au regard de la mortalité prématurée : elle est moins élevée à Caen et dans les EPCI situés dans sa périphérie, c'est-à-dire là où réside la population à plus fort niveau de diplôme occupant les emplois les plus qualifiés. Les EPCI du sud Manche et du sud-ouest de l'Orne apparaissent comme des territoires dont la composante santé est plus fragile, avec une population moins diplômée, moins qualifiée et plus âgée.
- L'économie bas-normande présente une capacité à attirer des emplois ou à en créer de nouveaux inférieure à la moyenne de la France métropolitaine. Elle offre moins d'emplois hautement qualifiés et peu de perspectives d'évolution professionnelle ascendante aux salariés. Pour contrebalancer ce contexte défavorable à la qualité de vie professionnelle des bas-normands, les dépenses de formation continue par actif sont plus importantes en Basse-Normandie qu'au plan national. Cet effort financier bénéficie principalement aux demandeurs d'emploi. Les données ne permettent pas d'analyser les éventuelles disparités territoriales d'accès aux dispositifs de formation continue ni l'impact des formations sur les chances des stagiaires de retrouver un emploi. Le taux d'emploi des bas-normands est voisin de celui mesuré en France métropolitaine mais les jeunes ont tendance à privilégier des cursus courts pour entrer rapidement dans la vie professionnelle et les écarts hommes femmes sont plus importants qu'au plan national. Les salariés des zones d'emploi d'Argentan, de l'Aigle et de Lisieux sont les plus fragiles en termes de formation et d'accès à l'emploi.
- La qualité de vie sociale des individus peut être appréhendée au travers du tissu associatif, légèrement moins dense en Basse-Normandie qu'au plan national. La proportion de bas-normands qui, par leur engagement dans la vie associative, créent ou renforcent leurs liens sociaux est supérieure à la moyenne nationale. Les opportunités d'adhésion ou de bénévolat sont plus nombreuses dans les pôles urbains mais il n'y a pas de territoire dépourvu de structures associatives.

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

- La population bas-normande bénéficie donc d'un environnement naturel et social favorable à l'épanouissement. Cependant, les catégories les moins qualifiées et les moins diplômées sont plus fragiles économiquement et plus exposées au risque de surmortalité prématurée.
- Parmi les principes adoptés dans le cadre du programme des Nations Unies pour le Développement, notamment lors du premier sommet de la Terre à Rio en 1992, figure la reconnaissance pour les êtres humains du droit de bénéficier des progrès médicaux, de se former, de s'insérer dans le monde professionnel, de vivre dans un environnement sain et porteur de lien social, quels que soient leur localisation sur le territoire, leur catégorie sociale ou leur âge.
- Cinq indicateurs ont été retenus pour mesurer et suivre l'évolution de l'épanouissement des êtres humains résidant en Basse-Normandie : les deux premiers portent sur la qualité de vie environnementale et l'état de santé de la population et les trois autres portent sur la qualité de vie professionnelle et sociale des bas-normands.

La concentration dans l'air de 4 polluants (particules fines, oxyde d'azote, dioxyde de soufre et ozone) permet de rendre compte de la qualité de vie environnementale offerte par la Basse-Normandie. **L'espérance de vie à la naissance** mesure l'état de santé de la population et la façon dont elle bénéficie des progrès de la médecine et des politiques de prévention. **Le taux d'accès à la formation continue** rend compte de la capacité de la société à permettre aux actifs occupés et aux demandeurs d'emploi d'augmenter leurs compétences, de favoriser leur employabilité et leur insertion économique. **Le taux d'emploi** mesure la faculté de s'insérer dans le monde professionnel, facteur d'épanouissement des individus, par le statut social, les revenus perçus et la stabilité de vie qui en découlent. **Le nombre d'associations pour 1000 habitants** mesure la densité du tissu social d'un territoire et donne une indication sur la qualité de vie sociale de ses habitants.
- L'accès à la formation continue n'est disponible qu'au niveau régional et l'espérance de vie au niveau départemental, l'indice de la qualité de l'air n'est calculé que pour les principales agglomérations, ce qui limite les analyses infrarégionales. Les deux autres indicateurs sont disponibles à un niveau infrarégional fin et permettent de mettre en évidence les disparités territoriales.

Tous ces indicateurs peuvent être calculés chaque année. Les fichiers état-civil et les taux utilisant les résultats du recensement de population permettent de calculer des évolutions par pas de 5 ans. En raison de changements méthodologiques, les possibilités d'analyse en évolution de l'indice de qualité de l'air sont réduites. Dans la perspective d'un suivi des évolutions, un pas de 3 à 5 ans serait suffisant.
- A l'avenir, l'analyse des concentrations annuelles moyennes des différents polluants pourrait être effectuée à l'échelle communale afin de repérer les phénomènes de pollutions localisées qui peuvent constituer un risque pour la santé de la population. Des informations qualitatives sur l'engagement associatif (proportion d'habitant participant à au moins une association, proportion de bénévoles dans au moins une association...) pourraient venir enrichir le simple constat quantitatif donné par le nombre d'associations pour 1000 habitants. Des enquêtes menées par l'Insee permettent aujourd'hui d'appréhender ces questions au niveau national mais ne sont pas déclinables régionalement faute d'échantillon suffisant.
- L'espérance de vie à la naissance ne donne pas d'indications qualitatives sur la nature des années « gagnées » lorsqu'elle progresse. L'analyse de cet indicateur pourrait être com-

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

plétée par celle de « l'espérance de vie en bonne santé » aussi appelée « espérance de vie sans incapacité ».

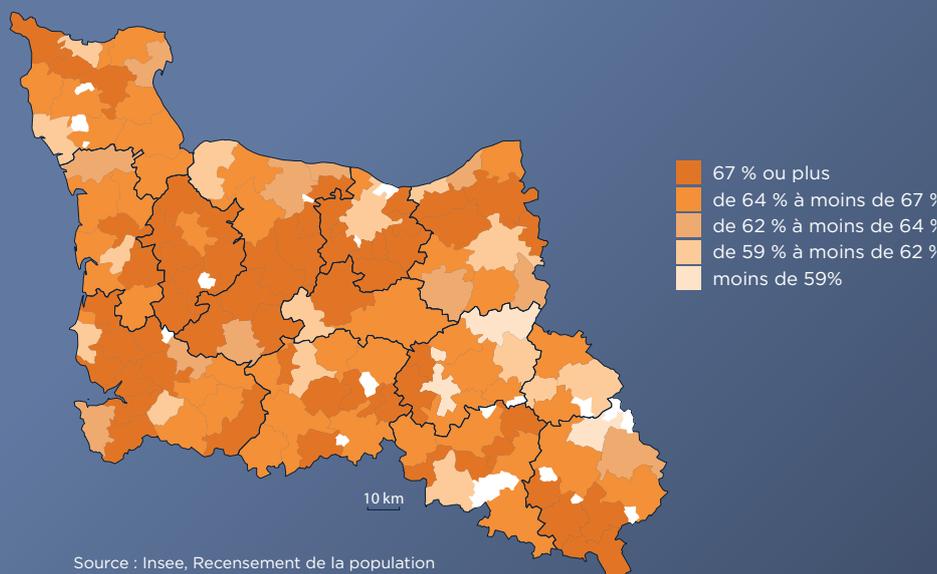
- L'analyse des montants alloués à la formation continue des actifs par les pouvoirs publics pourrait être complétée par celle des taux d'accès à la formation continue par zone d'emploi et catégorie socioprofessionnelle, permettant ainsi de repérer les éventuelles inégalités territoriales d'accès à la formation continue.
- L'augmentation des taux d'emploi est considérée comme un signe de meilleure inclusion sociale et donc de meilleur épanouissement des êtres humains. Or, le lien épanouissement travail peut être remis en cause lorsque l'emploi ne permet pas de vivre décemment (cas des travailleurs pauvres) ou lorsque les conditions de travail nuisent à la santé de l'individu (stress au travail, maladies professionnelles invalidantes, accidents du travail, etc.). L'analyse du taux d'emploi pourrait à l'avenir être complétée par celle de la santé des travailleurs et celle de la proportion de travailleurs pauvres.

Taux d'emploi

Une variabilité importante des taux d'emploi, en lien avec les spécificités des territoires

La Basse-Normandie présente un taux d'emploi voisin de la moyenne nationale. Les jeunes de moins de 25 ans sont plus souvent en situation d'emploi qu'au plan national, tandis que le taux d'accès à l'emploi des seniors est plus faible en Basse-Normandie. Dans les zones d'emploi de Caen et de Cherbourg, les taux d'emploi plus faibles que la moyenne s'expliquent par la forte présence de jeunes scolarisés. Dans les zones d'emploi d'Argentan, de L'Aigle et de Lisieux, la faiblesse des taux d'accès à l'emploi est davantage reliée au contexte économique local.

Au niveau infrarégional, les taux d'emploi des 15-64 ans présentent une grande variabilité. A l'échelle des zones d'emploi, ils varient de 60% (zone d'emploi d'Argentan) à 68% (zone d'emploi d'Avranches) et de 54% à 72% à l'échelle des EPCI. Fortement liés à la structure par âge, au contexte économique local et à l'organisation de l'appareil de formation, les taux d'accès à l'emploi ne peuvent s'interpréter directement en termes de dynamique de développement.



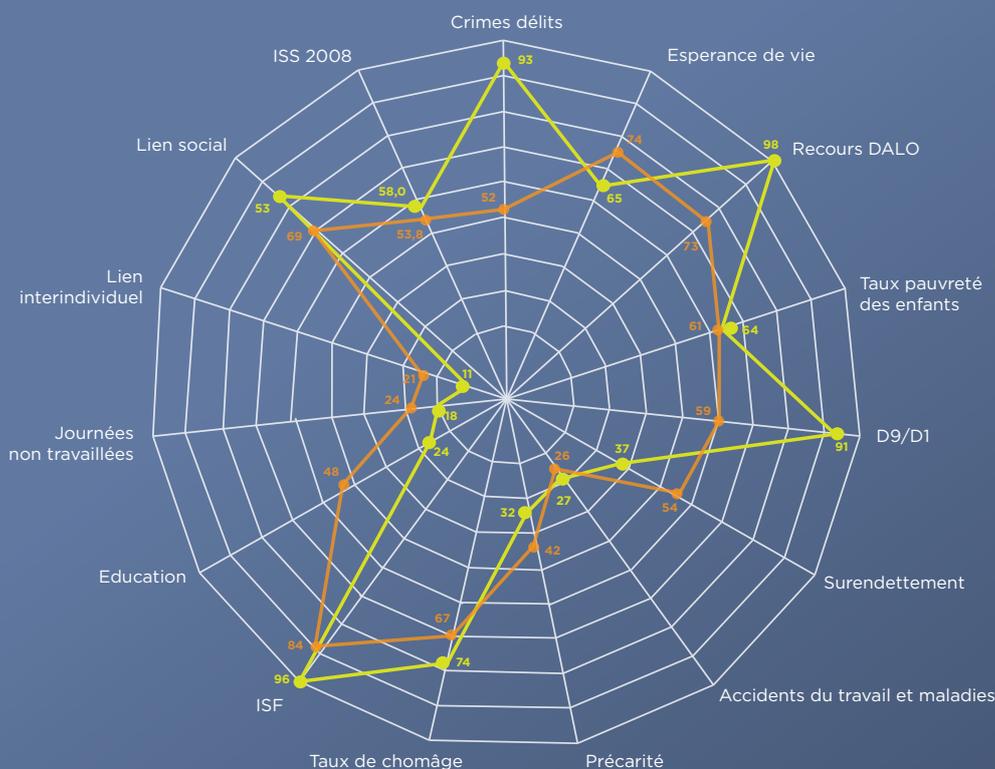
Source : Insee, Recensement de la population

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

L'indicateur de sante sociale :

La recherche de la caractérisation de la multidimensionnalité de la santé sociale d'un territoire a donné lieu à la création d'un indicateur appliqué aux régions françaises : l'indicateur de santé sociale (ISS). Il éclaire sous un nouveau jour les performances sociales des territoires. Ce sont surtout les régions très urbanisées qui enregistrent les moins bonnes performances, alors que d'autres moins urbanisées comme le Limousin apparaissent « performantes » socialement.

En 12^{ème} position pour l'année 2008, la Basse-Normandie se situe dans une position médiane mais gagne 5 places par rapport à son classement du point de vue du PIB par habitant. En 2008, les points forts de la région sont le lien social, les conditions de sécurité et d'accès au logement ainsi qu'une faible disparité des revenus mais elle enregistre de faibles performances en termes d'éducation, de précarité financière et professionnelle.



Comparaison Basse-Normandie / France métropolitaine des dimensions de l'ISS, 2008

—●— BASSE-NORMANDIE
—●— FRANCE METROPOLITAINE

Source : Région Nord-Pas-de-Calais

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable



FINALITÉ 4 : COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS.

REVENU, EDUCATION, FORMATION : DES MARGES DE PROGRÈS

- La cohésion sociale, priorité régulièrement réaffirmée dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'Environnement, suppose de créer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, les sociétés et les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

Si le développement économique est générateur de richesses, il n'implique pas forcément le progrès social et son équitable répartition. Il convient donc de s'assurer que le partage des richesses ne se fait pas au détriment des plus démunis, des générations futures ou des territoires voisins ou lointains.

- **Bien qu'affichant un revenu médian parmi les plus faibles de France métropolitaine, la Basse-Normandie présente, à première vue, les caractéristiques d'une plus grande cohésion sociale : les disparités de revenus y sont plus faibles, le taux de chômage y est moins important et le taux de pauvreté y atteint à peine la moyenne nationale.**

- Des inégalités plus ou moins fortes sont cependant visibles au sein de la région. La structure de la population active des territoires participe à ce résultat. Ainsi, les inégalités salariales sont plus fortes dans les villes centre de la région, quelle que soit leur taille. La population y est en effet beaucoup plus hétérogène qu'ailleurs : cadres et bénéficiaires des services sociaux y cohabitent plus souvent. Les écarts de revenus y sont donc plus nets. En revanche, les zones périurbaines et rurales, en raison de la plus forte homogénéité des populations qui les composent, affichent des inégalités de revenus moins marquées.

Par ailleurs, la structure économique d'un territoire et son passé récent (restructurations, fermetures d'établissement, etc.) impactent fortement le taux de chômage. C'est le cas notamment dans les zones d'emploi de Lisieux, de Caen-Bayeux, Alençon-Argentan et Cherbourg qui présentent des taux de chômage supérieurs à la moyenne régionale, voire nationale.

- Les fragilités de la population active bas-normande ne sont donc pas à négliger : le taux de chômage, comme au niveau national, augmente régulièrement depuis les débuts de la crise en 2008. Par ailleurs, les jeunes actifs bas-normands restent, en dépit d'une baisse du taux de sortie sans diplôme, en moyenne moins diplômés qu'au plan national. Les faibles opportunités d'obtenir un emploi de cadres ou professions intellectuelles supérieures dans la région concourent à ce constat : les métiers à faibles qualifications et donc peu rémunérés y sont plus nombreux qu'en moyenne nationale. Aussi, ceux qui choisissent de faire des études supérieures quittent souvent la région pour trouver un emploi ; les autres optent pour des filières courtes plus en adéquation avec l'offre d'emploi régionale.

- La population active bas-normande présente donc des caractéristiques qui la rendent fragile dans un contexte de crise internationale, de restructuration de l'appareil productif national et d'augmentation du taux de chômage où les opportunités de se réintégrer sur le marché du travail vont souvent de pair avec un niveau de qualification élevé.

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

- L'Agenda 21 adopté lors du premier Sommet de la Terre, en 1992, à Rio de Janeiro, rappelle que « la répartition plus équitable des revenus et la valorisation des ressources humaines restent partout des enjeux d'importance majeure ». Pour cela, « l'accent doit être mis à cet égard sur des mesures spécifiques intéressant tous les secteurs – en particulier l'éducation de base, [...] et la promotion de la femme ». Afin de s'inscrire dans ces propos, les indicateurs retenus ici pour situer la région en termes de cohésion sociale et de solidarité entre territoires et entre générations appréhendent donc surtout le sujet du point de vue économique, dans l'objectif d'évaluer, dans un premier temps, le juste partage, ou non, des richesses.
- L'examen des **revenus fiscaux** permet ainsi d'identifier l'existence de fortes inégalités monétaires potentiellement porteuses de risques sociaux. Ces inégalités sont également examinées selon le sexe afin d'identifier les **disparités des salaires hommes et femmes**. **Le taux de pauvreté**, enfin, représente la part des individus d'une société ne disposant pas du minimum nécessaire pour prétendre à des conditions de vie décentes. Les sources d'affaiblissement des liens entre individus sont également abordées. **Le taux de chômage**, tout d'abord, évalue la part de la population active temporairement exclue de l'emploi. **Le taux de sortie sans diplôme**, ensuite, mesure la part de la population fragile face au marché du travail et pouvant présenter des difficultés d'insertion professionnelle et donc des risques plus importants d'isolement social.
- Ces données, toutes disponibles à des niveaux infrarégionaux, permettent donc de mettre en évidence les disparités entre territoires au sein de la région. A l'exception du taux de sortie sans diplôme issu du recensement de la population et donc suivi dorénavant par pas de 5 ans, tous les indicateurs retenus ici sont mobilisables annuellement et peuvent donc faire l'objet d'un suivi régulier. Dans la perspective d'un suivi structurel des évolutions, un examen tous les 3 à 5 ans serait probablement suffisant.
- Si l'analyse des indicateurs présentés ici a permis de mettre en évidence des inégalités entre les différents territoires bas-normands et les fragilités de sa population en terme d'intégration sociale, l'analyse pourrait être à l'avenir complétée par d'autres indicateurs. Ainsi, les inégalités et la solidarité entre les générations n'a pas été abordée ici alors qu'elles constituent un enjeu majeur dans un contexte de vieillissement marqué de la population. L'analyse du taux de pauvreté, des revenus par tranche d'âge permettraient de faire un premier constat quant aux inégalités financières.
- L'analyse des conditions de vie qu'offrent les territoires à leurs habitants, dans toute leur diversité (personnes âgées, jeunes...) par l'examen des équipements et services disponibles permettrait également de mettre en évidence des disparités d'accès utiles aux pouvoirs publics pour réduire les inégalités.
- Enfin, si de nombreuses informations existent au plan national permettant de disposer d'information sur les conditions de vie des ménages, les conditions d'accès aux logements ; celles-ci sont issues d'enquêtes non représentatives à des niveaux régionaux ou infrarégionaux, empêchant ainsi, en l'état actuel, d'obtenir des informations sur ces sujets.

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

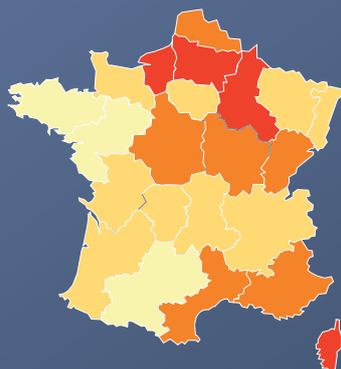
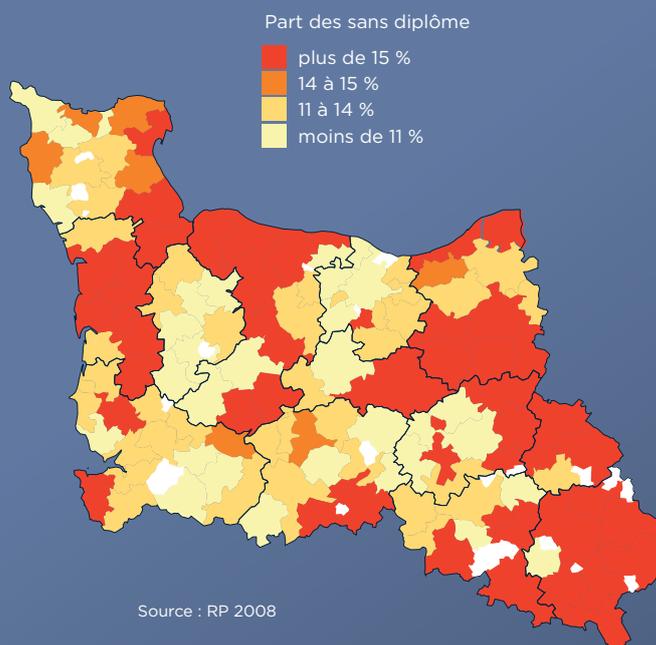
Sorties sans diplôme :

Moins de sans diplôme... mais le niveau de qualification reste faible

Les jeunes sans diplômes constituent une population fragile face au marché du travail, présentant de forts risques d'isolement social. Le taux de sortie sans diplôme des jeunes bas-normand de 20 à 24 ans a diminué au cours de la dernière décennie passant de 16.3% en 1999 à 13% en 2008, niveau proche de la moyenne métropolitaine (12.8%). La Basse-Normandie est ainsi passée du 15e rang des régions métropolitaines sur ce critère en 1999 au 11e rang en 2008.

Des disparités persistent cependant au sein de la région, certaines zones de l'Est du territoire affichant des taux de sortie sans diplôme supérieurs à 15 %.

Si les jeunes bas-normands sont de plus en plus diplômés, ils continuent cependant à choisir des filières courtes au détriment de l'enseignement supérieur. La Basse-Normandie reste ainsi une des régions métropolitaines dont le taux de diplômés du supérieur est le plus faible.



La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable



FINALITÉ 5 : DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ENCOURAGEANT MAIS DES PROGRÈS À RÉALISER DANS LE SECTEUR PRIMAIRE, L'INNOVATION ET LA CONSOMMATION RESPONSABLE.

- Selon le sommet de la Terre en 2002 à Johannesburg, « consommer et produire de façon responsables c'est respecter les ressources naturelles et les partager de façon équitable ». Il faut donc concilier satisfaction des besoins et respect de la nature pour ne pas aboutir à l'épuisement des ressources naturelles. Par l'innovation et la pérennité du système productif, les entreprises jouent un rôle majeur dans les modes de production et de consommation responsables.
- **Au sein de la Basse-Normandie, certains signes encourageants se dessinent en matière de développement économique et social. Le taux de survie des entreprises est favorable et compense en partie le moindre dynamisme des créations d'entreprises. Autres points positifs, la valorisation des déchets ne cesse de progresser et l'économie sociale est bien représentée dans la région. Néanmoins, des efforts sont à fournir dans l'agriculture biologique où les objectifs du Grenelle sont loin d'être atteints. Des progrès sont également à réaliser dans le domaine de l'innovation car l'effort de recherche régional est l'un des plus faibles observé en France. Enfin, des améliorations sont attendues dans la production des déchets ménagers, qui rapportée au nombre d'habitants, se situe parmi les plus élevées de métropole.**
- Facteur de pérennité du développement économique des territoires, la recherche permet l'innovation économique et l'anticipation des mutations à venir. Si la région enregistre une forte hausse de ses dépenses intérieures en recherche et développement, celles-ci, rapportées au PIB, restent inférieures aux objectifs fixés par le traité de Lisbonne et peinent à augmenter. L'effort de recherche dans la région est d'ailleurs l'un des plus faibles observé en France.
- Le nombre de créations d'entreprises, source de dynamisme économique, s'est stabilisé en 2010 après avoir augmenté en 2009. Cette situation s'explique par une baisse du nombre de créations sous statut d'auto-entrepreneur. La majorité des créations se fait dans les secteurs du commerce, du transport et des services. La zone d'emploi de Caen enregistre le taux de création le plus important à l'inverse de celles du Bocage et d'Avranches. Ce manque de dynamisme général est compensé par un taux de survie des entreprises récemment créées supérieur à la moyenne nationale. L'économie sociale, qui place l'homme au cœur de ses actions, occupe une place importante dans l'emploi en Basse-Normandie. Ces emplois de l'économie sociale ont tendance à se concentrer dans la métropole caennaise et dans les principales unités urbaines bas-normandes. Le secteur est présent dans de nombreuses activités mais il est particulièrement représenté dans les domaines du social et de l'éducation.
- Mode de production respectueux des hommes et de la nature, l'agriculture biologique apporte une réponse essentielle à la préservation de l'environnement. La part de la sur-

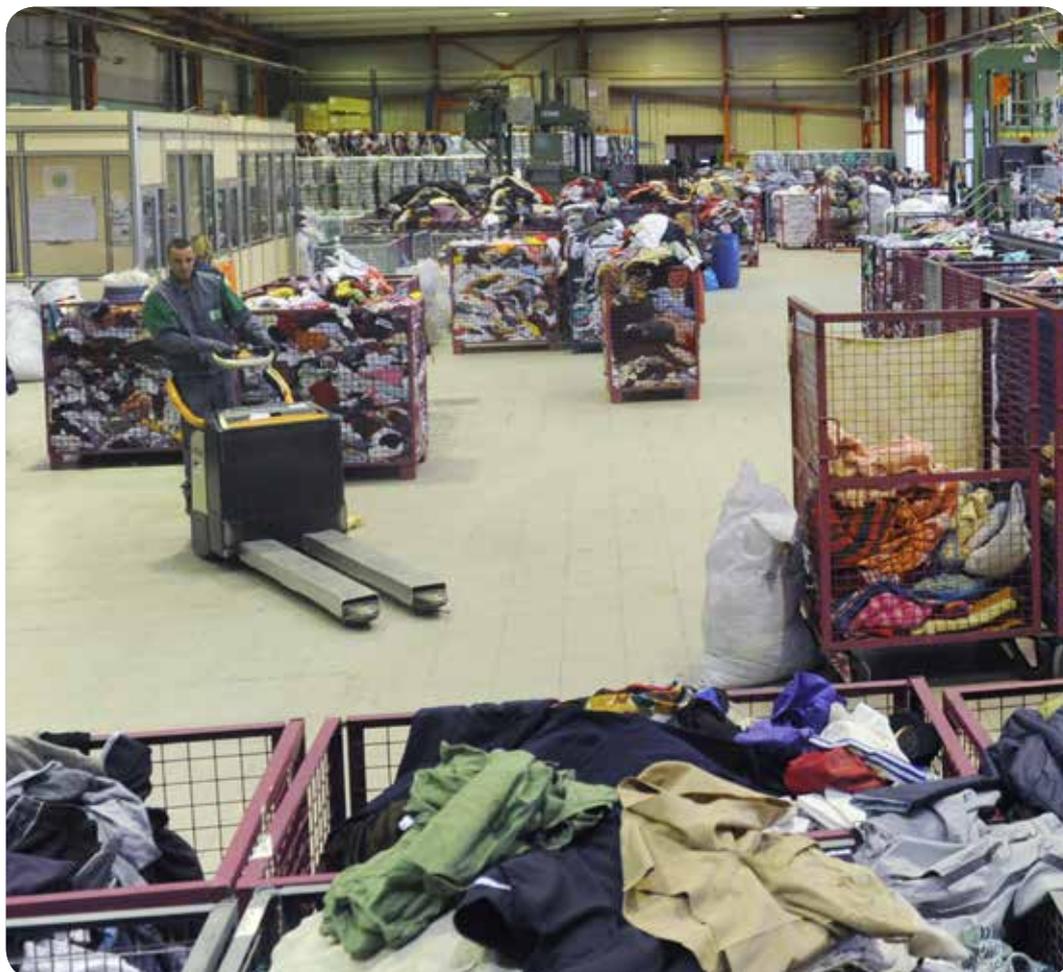
La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

face agricole utile en agriculture biologique se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale, et reste encore loin des objectifs fixés par le Grenelle de l'environnement. Grâce aux aides à la conversion, les surfaces biologiques progressent dans la région depuis 2000 mais à un rythme moins rapide que sur le plan national.

- Des améliorations concernant les modes de consommation restent à réaliser, en particulier en matière de production des déchets. Rapporté au nombre d'habitants, la quantité d'ordures ménagères produite se situe parmi les plus élevées de métropole. Ce constat est particulièrement prononcé dans les départements littoraux. Suite à une sensibilisation accrue de la population et au développement de la collecte sélective, la quantité d'ordures ménagères tend néanmoins à diminuer et la valorisation de ces ordures ne cesse de progresser. En 2007, le taux de valorisation atteint même l'objectif du Grenelle attendu pour 2012.
Au sein de la région, des améliorations sensibles se sont dessinées dans le cadre de la lutte contre les consommations et les productions excessives mais de nombreux efforts restent encore à fournir.
- L'Agenda 21 présenté lors du sommet de Rio en 1992 mentionne que nos modes de consommation et de production ne doivent pas mettre en danger les ressources naturelles disponibles afin de garantir un développement équitable de nos sociétés. Dans un contexte de développement économique et social, il convient donc de limiter les nuisances environnementales tout en améliorant la compétitivité du système de production et le bien-être des individus.
- Cinq indicateurs ont été retenus pour situer la région en matière de dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Les trois premiers concernent la dynamique de développement économique et social et les deux autres portent sur la consommation et la production responsables.
- **L'effort de recherche** est un facteur déterminant permettant de mesurer la capacité d'un territoire à soutenir l'innovation, afin de générer de la croissance et développer la compétitivité et l'emploi à moyen terme. **La création et la survie des entreprises** permettent d'appréhender le dynamisme économique d'un territoire via sa capacité à assurer le renouvellement et/ou la pérennité des entreprises locales. **La part des emplois consacrés à l'économie sociale** détermine la capacité à placer les hommes au centre des décisions liées à l'activité économique en assurant un juste partage des richesses produites. **La part de la surface agricole utile consacrée à l'agriculture biologique** évalue les efforts d'amélioration de la qualité de production dans ce secteur clé de l'économie en particulier en Basse-Normandie. Le suivi de **la production des déchets et de leur valorisation** rend compte de l'évolution de l'impact des modes de production et de consommation des territoires.
- Les disparités infrarégionales ne peuvent pas être déterminées sur tous les aspects de la finalité.
- L'indicateur « effort de recherche » est disponible uniquement au niveau régional. Les indicateurs sur l'agriculture biologique et la collecte et valorisation des déchets peuvent être analysés jusqu'au niveau départemental. Enfin, les données sur la création et la survie des entreprises ainsi que sur l'économie sociale sont disponibles à tous les échelons géographiques.

La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

- L'indicateur relatif aux déchets est mobilisable tous les 2 ans tandis que les autres le sont chaque année. Néanmoins, une analyse annuelle de certains indicateurs comme l'effort de recherche ne semble pas pertinente pour mettre en évidence les évolutions structurelles des territoires.
- A l'avenir, l'analyse pourrait être enrichie par des données sur l'emploi dans les éco-entreprises. Ces dernières qui produisent des biens et services tout en limitant les impacts sur les ressources naturelles sont au cœur de la préservation de l'environnement.
- L'indicateur de production des ordures ménagères pourrait être complété par une étude des différents émetteurs de déchets, tout en différenciant les déchets dangereux de ceux non dangereux. Cette analyse plus générale permettrait de connaître les émetteurs qui ont le plus d'efforts à réaliser en matière de consommation et production responsables.
- L'ensemble de ces indicateurs susceptibles de compléter cette finalité lors d'une prochaine analyse sont disponibles. Ils peuvent donc être utilisés sans enquêtes ou travaux de recherche préalables.



CREDIT PHOTO : ERIC BIERNACKI

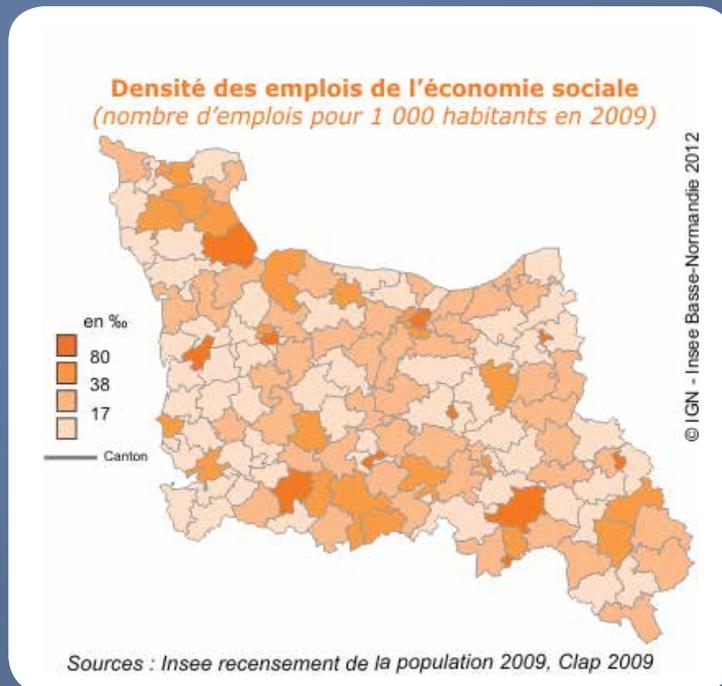
La situation de la Basse-Normandie vis-à-vis du développement durable

Part de l'économie sociale dans l'emploi salarié :

Un fort ancrage de l'économie sociale dans les territoires de Basse-Normandie

Avec 12,4% de l'emploi salarié, ce secteur est plus présent en Basse-Normandie qu'au plan national. Les activités appartenant au champ de l'économie sociale sont très diversifiées. Elles concernent surtout les domaines du social et de l'éducation. Sa part dans l'emploi varie de 5% à 15% selon les zones d'emploi, sans lien direct avec la part de l'industrie ou celle de l'économie résidentielle dans l'emploi total.

Au sein de l'économie sociale et solidaire, les coopératives bas-normandes représentent 17,4% des salariés, les mutuelles 3,4% et les fondations 3,3%. Les trois quarts des salariés de l'économie sociale travaillent dans une association. Les activités les plus développées relevant de l'action sociale (aide à domicile, établissements sociaux et médico-sociaux, services aux personnes âgées, service à la petite enfance, ...) et de l'éducation.



Etat d'avancement du plan d'actions de l'Agenda 21 régional



L'AGENDA 21 RÉGIONAL COMPREND PLUS DE 100 ACTIONS RÉPARTIES EN 5 AXES STRATÉGIQUES

Chacune des actions est pilotée par une direction de la Région, responsable de sa mise en œuvre et de son suivi. Certaines actions sont divisées en sous-actions concourant à un même objectif mais portées par des directions différentes.

AXE 1

**CONSTRUIRE UN MONDE SOLIDAIRE
AU SERVICE DES GÉNÉRATIONS FUTURES**

AXE 2

**RÉTABLIR LES GRANDS ÉQUILIBRES
ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX
DES TERRITOIRES**

AXE 3

ACCOMPAGNER TOUS CEUX QUI S'ENGAGENT

AXE 4

**FAIRE DE LA RÉGION UNE COLLECTIVITÉ
PERFORMANTE ET ÉCO-RESPONSABLE**

AXE 5

INFORMER, FORMER, ÊTRE À L'ÉCOUTE

Etat d'avancement du plan d'actions de l'Agenda 21 régional



Juin 2009



Juin 2010



Décembre 2011



Octobre 2012

Comme en 2009, 2010 et 2011, nous dressons cette année un état d'avancement global de la mise en œuvre de ces actions :

- Ø 3,4 % n'ont pas encore été engagées (13 % mi-2009, 10 % mi-2010, 5% en 2011)
- ≈> 45,3 % sont en cours de mise en œuvre (67 % mi-2009, 52 % mi-2010, 46% en 2011)
- OK 51,3 % sont abouties ou installées dans la durée¹ (20 % mi-2009, 38 % mi-2010, 49% en 2011)

Le niveau d'avancement des actions, plus de quatre ans après le vote de l'Agenda 21 régional, apparaît comme important et la progression d'une année sur l'autre plus lente. Seules 4 actions parmi plus de 100 initialement prévues sont aujourd'hui encore non engagées (contre 6 l'an passé).

Toutefois, comme cela a été pointé en conclusion du rapport 2010-2011, les évolutions de contexte et de politique depuis 4 ans, rendent sans doute nécessaire de redéfinir un certain nombre d'actions et de leur fixer le cas échéant de nouveaux objectifs. Cette démarche de révision qui s'engage en 2012, impliquera un « rafraîchissement » de cet état d'avancement : les actions nouvelles ou révisées induiront nécessairement une réduction forte de la part des actions considérées comme « abouties ou installées dans la durée ». De plus, cette révision sera sans doute l'occasion de faire évoluer les outils de suivi des actions.

Les pages suivantes présentent pour chacun des axes, le niveau d'avancement des actions ainsi que deux ou trois exemples d'actions de manière détaillée.

¹ L'intitulé mixte de ce dernier niveau s'explique par le fait que l'Agenda 21 regroupe à la fois des actions ponctuelles (ex : élaboration d'un schéma) et des actions sur la durée (ex : suivi et amélioration d'une politique régionale).

15-25 ans
T'as l'esprit bons plans ?**Cart'@too**

Une initiative de la Région Basse-Normandie



+ Livres + Sports
+ Spectacles
+ Cinéma + Concerts
+ Pratiques artistiques
+ Transports + Projets



© RÉGION - CART'@TOO

AXE 1

Construire un monde solidaire au service des générations futures

Ce premier axe de l'Agenda 21 régional traduit l'ambition de la Région en matière d'attractivité et d'épanouissement pour les jeunes : leur permettre de prendre conscience des enjeux du développement durable, de se former et de participer à la vie et à l'avenir de leur territoire. Il s'agit également pour la Région de participer à construire une société plus équitable en favorisant l'accès aux services pour l'ensemble des Bas-Normands. Pour cela, la Région agit principalement au travers de ses compétences (lycées, apprentissage, formation professionnelle), mais aussi au travers de politiques volontaristes notamment en faveur des jeunes.

Une majorité des dispositifs intégrés à l'Agenda 21 sont aujourd'hui ancrés dans la durée. Certains ont toutefois connus, en 2011-2012, une année particulière, avec :

- de premiers résultats après une refonte l'année précédente - c'est par exemple le cas du nouveau dispositif d'accompagnement des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable (voir rapport de l'an passé) avec une vingtaine d'organismes de formation et de CFA ayant répondu à un premier appel de la Région pour être accompagnés (d'une manière similaire et conjointe avec le dispositif préexistant d'accompagnement des lycées) ;
- une évolution notable - c'est par exemple le cas de la Cart'@too qui s'est élargie au 20-25 ans, ou encore de la structuration progressive d'un service public régional de formation permanente (voir encadrés des pages suivantes) ;
- une démarche d'évaluation - c'est par exemple le cas du dispositif d'accompagnement des Pays pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs actuellement en cours d'évaluation après 4 années et l'implication de la plupart des territoires bas-normands.

Les tableaux suivants rappellent, pour chacune des 4 orientations de cet axe, les actions inscrites à l'Agenda 21 régional et leurs états d'avancement respectifs.

Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

Préparer les jeunes à construire un avenir durable, en mobilisant lycées et CFA

1	Appel à projet unique annuel à destination des structures de formation	ok
2	Accompagnement des lycées et CFA qui s'engagent dans des démarches globales de développement durable	≈>
3	Budget participatif des lycées et des CFA : un levier pour les lycées, les lycéens et les apprentis pour développer des projets en commun et faire l'apprentissage de l'éco-citoyenneté	ok
4	Restauration scolaire dans les lycées : améliorer la santé et la sécurité alimentaire	ok
5	Equipements dans les lycées en lien avec les enjeux du développement durable : équipements pédagogiques et équipements techniques	≈>
6	Acquisition de véhicules propres pour les lycées (véhicules électriques et véhicules roulant au Gaz naturel pour véhicules (GNV))	≈>

Donner aux jeunes l'envie d'être les acteurs et les ambassadeurs de la Basse-Normandie

7	Cart'@too : conduire, prolonger, évaluer et améliorer le dispositif	ok
8	Soutien aux projets de mobilité et de solidarité internationale des jeunes bas-normands	ok
9	Soutien à la mobilité européenne et internationale des jeunes	ok
10	Appel à projet « un logement, un jeune »	ok
11	Aide à l'installation de jeunes agriculteurs sur les territoires	ok
12	Prix régional du développement durable	ok

Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

Tendre vers l'équité sociale et favoriser l'éco-citoyenneté

13	Démarche d'éco-citoyenneté en formation professionnelle	ok
14	Action « Horizon compétence pour tous »	≈>
15	Égalité hommes-femmes dans les différentes politiques régionales	∅
16	Tourisme et handicap : sensibilisation et accompagnement des professionnels du tourisme pour développer une offre adaptée	ok
17	Sensibilisation des directeurs de salles de spectacle à l'accueil des personnes en situation d'handicap	≈>

S'ouvrir sur le monde et transmettre un avenir de solidarité et de paix

18	Coopérations décentralisées régionales durables avec la Région ATSIANANA (Madagascar) et l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine	ok
19	Soutien aux actions de coopération durable des acteurs bas-normands (collectivités, groupements, association, établissements d'enseignement et de santé)	ok
20	Proposer l'inscription des sites du Débarquement au patrimoine mondial de l'UNESCO	≈>
21	Institut international des droits de l'Homme et de la Paix	ok

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures



STRUCTURATION DU SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE FORMATION PERMANENTE (SPRFP)

Direction pilote : Direction de l'emploi et de la formation professionnelle

La Région Basse-Normandie a délibéré en 2009 sur la mise en place du Service Public Régional de Formation Permanente en s'appuyant sur les constats suivants :

- taux élevé de sorties du système scolaire sans qualification,
- niveau de formation de la population active insuffisamment élevé,
- taux de chômage des jeunes sans qualification supérieur à la moyenne nationale.

La Région se fixe donc comme objectifs de :

- faciliter l'accès à un 1er niveau de qualification,
- élever ainsi le niveau global de qualification des bas-normands,
- sécuriser l'accès à la formation : amélioration des conditions de la formation (rémunération, transport, hébergement, restauration),
- favoriser l'éducation à la citoyenneté comme facteur de réussite du parcours (ouverture sur le monde).



A ce titre, le SPRFP s'inscrit dans les axes stratégiques des différents schémas directeurs de la Région, notamment le Contrat de Plan Régional pour le Développement de la Formation Professionnelle dont les enjeux pour 2011-2014 visent le développement des compétences et des qualifications en lien avec les territoires.

Dans ce cadre, plusieurs actions ont déjà été conduites : le conventionnement pluriannuel avec les prestataires de formation, la refonte des dispositifs de formation pour l'orientation.

Les travaux se poursuivent avec en 2011-2012 :

- la refonte des dispositifs de formations qualifiantes,
- la mise en œuvre d'un n° Vert dédié à la formation professionnelle,
- une nouvelle stratégie de communication tant vers les acteurs de la formation que le grand public,
- la définition d'un plan de professionnalisation des acteurs de la formation,
- un dispositif d'accompagnement des structures de formation en démarche de développement durable, dans la continuité de l'Eco citoyenneté en formation professionnelle.

« En appelant le Numéro Vert, j'ai pu obtenir toutes les informations qui m'ont permis de choisir ma formation et de trouver un financement auprès du Fongecif. Aujourd'hui, je suis en train de préparer mon CAP charcutier-traiteur au CIFAC. »

Julien
29 ans - Caen

Le comité d'orientation rassemblant des élus régionaux et les représentants des acteurs institutionnels de l'emploi et de la formation, mis en place en mars 2012, cadre les travaux en cours jusqu'en 2013.

Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures

AGENDA 21 RÉGIONAL
ACTION
N°7

ok

CONDUIRE, PROLONGER, ÉVALUER ET AMÉLIORER LE DISPOSITIF CART'@TOO: L'ÉLARGISSEMENT AUX 15-25 ANS

Direction pilote : Direction de la jeunesse et des sports

Mise en place en 2006 dans le but de faciliter l'accès à la culture et au sport, de réduire les inégalités sociales et territoriales et de favoriser l'engagement des Jeunes en Basse-Normandie, La Cart'@too s'est adressée d'abord aux jeunes apprentis, stagiaires de la formation professionnelle, demandeurs d'emploi et lycéens. Cela représente un public potentiel d'environ 70 000 jeunes. Entre 2006 et 2009, le nombre de jeunes ayant adhérés, inscription et versement de 10 €, est passé de 8 800 pour la saison 2006-2007 à 15 500 pour la saison 2008-2009. Au-delà du nombre de jeunes, l'utilisation des avantages proposés par la Cart'@too n'a cessé d'augmenter montrant ainsi que le dispositif répond aux besoins des jeunes.

Pour tenir compte des parcours variés des jeunes, d'une demande constante des partenaires de la Région intéressés par la Jeunesse de ne pas faire de distinction entre les Jeunes par leur statut et surtout pour assurer à tous que l'objectif de réduction des inégalités reste une priorité, la Région a dans un premier temps élargi à tous les jeunes entre 15 et 20 ans l'accès à la Cart'@too.

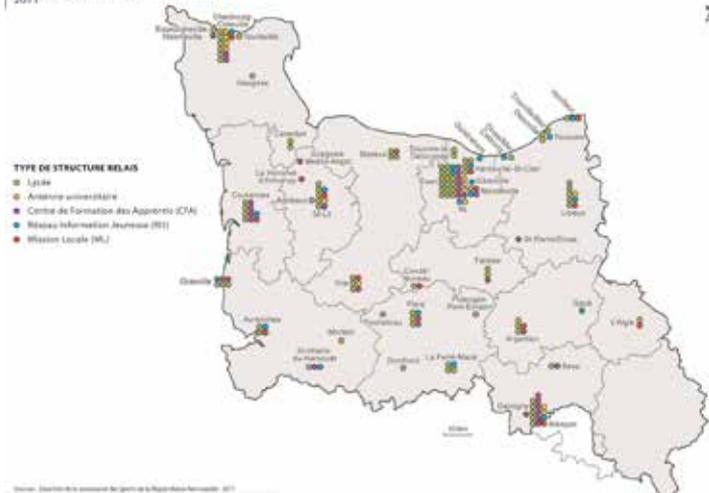
Le bilan de cette première étape s'est avéré très positif. Elle a permis à de nombreux jeunes de bénéficier du dispositif alors qu'ils n'étaient auparavant pas éligible et à d'autres de continuer après leur bac à être accompagnés par la Région (le taux de reconduction est supérieur à 75%).

Cette démarche d'élargissement s'est poursuivie en 2011 pour rendre éligible les jeunes entre 20 et 25 ans, soit plus de 80 000 jeunes supplémentaires. Ce sont en majorité des apprentis, des stagiaires de la formation professionnelle, des étudiants mais également des salariés ou des jeunes en rupture qui peuvent maintenant bénéficier des avantages de la Cart'@too.

Pour la saison 2011 - 2012, 23 800 jeunes bas-normands ont été bénéficiaires de la Cart'@too.

Afin de rester au plus près des aspirations des jeunes, l'ouverture à tous les 15-25 ans a entraîné une plus grande mobilisation des partenaires sur l'ensemble du territoire pour mieux les informer et les accompagner, une évolution de l'offre pour correspondre aux besoins de différentes tranches d'âge et la mise en place d'espaces de dialogue entre les Jeunes et la Région pour enrichir la connaissance mutuelle.

LES STRUCTURES RELAIS CART'@TOO
2011



Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures



ACCÈS À LA CULTURE POUR LES PUBLICS SPÉCIFIQUES

Direction pilote : Direction de la Culture

En cette période de fortes mutations technologiques qui impactent notamment les salles de cinéma, l'action mentionnée dans l'Agenda 21 (Sensibilisation des directeurs de salles de spectacle à l'accueil des personnes en situation d'handicap) a été remplacée par une action visant à mesurer l'impacte de l'avènement du numérique sur ces salles en matière d'accueil de personnes en situation de handicap.

Parallèlement, la Région a développé en lien avec les services de l'Etat, des programmes solidaires qui se traduisent par la mise en place de dispositifs en direction de publics spécifiques pour lesquels l'accès à la culture n'est pas facilité.

Ainsi, le handicap a fait l'objet d'une attention particulière au travers d'interventions dans les établissements spécialisés de type IME / ITEP. Les projets soutenus permettent la rencontre de personnes en situation de handicap et d'artistes professionnels en lien avec un partenaire privé.

Les objectifs sont les suivants :

- encourager les projets artistiques et culturels des IME / ITEP
- mobiliser artistes et professionnels de la culture dans ces actions de médiation,
- formaliser des partenariats entre structures culturelles et structures d'accueil de jeunes en situation de handicap,
- prendre en compte les différents types de handicap en matière d'action culturelle et de développement des publics,
- contribuer à la valorisation des actions menées en faveur de l'accès à la culture pour les jeunes en situation de handicap.

Par ailleurs, des protocoles prévoyant des actions dans les établissements de santé, et les structures pénitentiaires ont été signés :

CULTURE SANTÉ :

La volonté conjointe des services de l'Etat (Santé et Culture) et de la Région de conforter le réseau Culture-Santé en Basse-Normandie, créé en 2004, tout en privilégiant les territoires ruraux et l'innovation culturelle a conduit à la poursuite de ce partenariat autour de cinq axes prioritaires :

- l'élaboration et la mise en place de projets culturels ambitieux en milieu de santé ;
- la contribution au mieux-être des usagers (patients, personnels, familles, visiteurs, publics extérieurs...);
- la qualification des acteurs Culture/Santé au service d'une médiation culturelle innovante et adaptée, du développement de jumelages de proximité et de la mise en place de projets culturels locaux ;
- le partenariat avec les entreprises engagées dans le mécénat culturel ;
- la communication et la valorisation des actions entreprises dans le cadre de ce protocole.



Construire un monde SOLIDAIRE au service des générations futures



CULTURE JUSTICE :

Les services de l'Etat (Culture, Justice) et la Région Basse-Normandie ont souhaité conjuguer leurs efforts en faveur du développement culturel en milieu pénitentiaire, à destination des personnes sous main de justice en privilégiant les secteurs du livre et de la lecture, du cinéma, de l'audiovisuel et en s'appuyant sur un parcours de formation à destination des professionnels de la justice et de la culture. Ce protocole vise à :

- > fédérer les établissements de l'administration pénitentiaire et les partenaires culturels de la région dans le cadre de la conception et de la mise en œuvre de projets culturels à destination de toute personne sous main de justice ;
- > favoriser la réalisation d'actions d'éducation et d'insertion à travers la mise en œuvre de projets culturels couvrant l'ensemble des champs artistiques et toutes les dimensions de la culture ;
- > ouvrir sur la cité les établissements et services concernés en les inscrivant dans la dynamique culturelle du territoire et en favorisant la découverte et/ou la rencontre avec des professionnels de la culture ;
- > inscrire dans le projet de l'établissement ou de service, le projet culturel en fonction du contexte et des ressources culturelles locales ;
- > apporter une attention soutenue à la lutte contre l'illettrisme, en favorisant l'accès au livre par la création ou le développement de fonds mis à disposition, à l'accès à la langue française et par l'intervention d'écrivains au cours d'ateliers.



La Région, via Normandie Incubation, accélère l'innovation dans le secteur émergent des Energies Marines Renouvelables, en soutenant le concept d'une hydrolienne flottante développé par la société Tidalys.

CREDIT PHOTO : ERIC BIERNACKI

AXE 2

Rétablir les GRANDS ÉQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

Au travers de ce second axe de l'Agenda 21 régional, la Région prend sa part dans les réponses aux enjeux planétaires et contribue au maintien des atouts naturels de la Basse-Normandie et au renforcement de l'équité entre les territoires qui la composent. Elle agit en particulier au travers de ses compétences en matière de développement et d'aménagement du territoire, ainsi que de transport.

Courant 2011-2012, plusieurs dossiers majeurs, en lien avec cet axe, ont fortement occupé la Région, en particulier :

- la co-élaboration avec l'Etat, et en concertation avec les acteurs du territoire, des deux grands schémas régionaux issus du Grenelle de l'environnement : Schéma régional Climat - Air - Energie (SRCAE) qui devrait être approuvé fin 2012, et Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui devrait être approuvé début 2013 ;
- l'avancée du grand projet de rétablissement du caractère maritime du Mont-Saint-Michel, avec le passage d'une des étapes majeures du projet : l'ouverture du nouveau parking et du service de navette fin avril 2012 ;
- l'émergence et la mise en place d'une mobilisation territoriale forte autour des énergies marines renouvelables (voir encadré pages suivantes).

Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

Les autres actions ont été :

- > menées dans la continuité comme par exemple la politique Vélo – Région (voir pages suivantes) ou bien le programme EAU’bjectif qui soutient notamment les travaux de restauration de cours d’eau (28 opérations en 2011, ou encore les postes de techniciens de rivières et d’animateurs de SAGE (43 postes aidés en 2011) ;
- > révisées et poursuivies avec des améliorations comme par exemple, le programme Défi’NeRgie dont le volet amélioration de l’efficacité énergétique de l’habitat a été revue pour intégrer la nouvelle politique pour un Habitat Solidaire et Durable (voir encadré pages suivantes) ;
- > engagées, c’est en particulier le cas de l’action 25-1 relative à l’amélioration de la performance énergétique du bâti traditionnel normand qui, après avoir été initiée en 2008 en commun entre les services de l’Etat (maître d’ouvrage), l’ADEME, l’ANAH et les Régions de Haute et Basse-Normandie avait été arrêtée sans avoir été finalisée – la Région Basse-Normandie a pris l’initiative, à l’automne 2011 de relancer le projet en s’appuyant notamment sur des stagiaires de l’IUT de Saint-Lô et les experts mobilisés dans le cadre de l’étude initiale, avec pour objectif de finaliser les travaux et de les formaliser pour les rendre accessibles aux professionnels du secteur du bâtiment début 2013.

Les tableaux suivants rappellent, pour chacune des 5 orientations de cet axe, les actions inscrites à l’Agenda 21 régional et leurs états d’avancement respectifs.

Répondre et s’adapter au changement climatique

22	Conforter le programme Défi’NeRgie, volet énergétique du Plan Climat Régional	ok
23	Réduire les émissions des gaz à effets de serre en dehors des consommations d’énergie, second volet du Plan Climat Régional	≈>
24	Plan climats territoriaux	ok
25.1	Améliorer la performance énergétique du bâti traditionnel normand	≈>
25.2	Améliorer la performance énergétique des logements sociaux bas-normands	ok
26	Développer des filières bois énergie et bois construction	ok

Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

Préserver les ressources naturelles : espaces, eau, biodiversité

27	Préserver l'eau et les milieux aquatiques avec le Programme EAU'bjectif Basse-Normandie	ok
28	Développer une politique régionale en faveur des zones humides	≈>
29	Mettre en œuvre la stratégie de la Région pour la biodiversité	ok
30	Maintenir ou restaurer des trames vertes et des corridors écologiques	≈>
31	Créer, avec l'EPFN, un observatoire des évolutions foncières en Normandie	ok

Valoriser le caractère maritime et littoral de la Basse-Normandie

32	Mieux connaître le littoral bas-normand pour pouvoir mieux gérer ses usages, le préserver et prendre en compte les changements climatiques	≈>
33	Requalifier le site du Mont Saint-Michel	≈>
34.1	Vers une plus grande prise en compte du développement durable par les ports bas-normands : ports de commerce	≈>
34.2	Vers une plus grande prise en compte du développement durable par les ports bas-normands : ports de plaisance	≈>
35	Schéma régional des points de débarquement des produits de la pêche	ok
36	Démarche d'éco-labellisation de pêcheries bas-normandes	≈>

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

Développer la solidarité entre les hommes et les territoires

37	Rénover les quartiers les plus socialement fragilisés de Basse-Normandie	ok
38	Appel à projets « Ré-inventons la Ville »	ok
39	« Réinventons les Campagnes » : construire une politique d'accueil durable dans des « Territoires d'accueil »	ok
40	Vers une offre de soins équitable pour tous les Bas-Normands : favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé en milieu rural	ok

Renforcer les transports collectifs et les mobilités douces pour tous

41	Développement de la mobilité régionale en transport public : élaboration du Plan de déplacement régional	ok
42	Tarififications sociales pour les transports ferroviaires	ok
43	Mise en accessibilité du réseau TER pour les personnes handicapées : élaboration du schéma directeur	≈>
44	Développement du covoiturage à l'échelle de la Basse-Normandie	ok
45.1	Vélo-Région : mobilité urbaine et périurbaine	ok
45.2	Vélo-Région : véloroutes et voies vertes	ok

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

AGENDA 21 RÉGIONAL
ACTION
N°10, 22
& 25-2

ok

POUR UN HABITAT SOLIDAIRE ET DURABLE

Direction pilote : Direction de l'aménagement et du développement durables

Le secteur du logement est en Basse-Normandie le deuxième producteur de gaz à effet de serre après le transport. La rénovation de l'habitat doit donc intégrer cette préoccupation de réduction importante des consommations tout en assurant le confort des usagers

Depuis 2005, la Région a mis en place de nombreuses actions en faveur de l'habitat, dans le cadre de ses politiques « logement » et « énergie » qui méritaient d'être redynamisées. La Région a ainsi lancé en 2011 une nouvelle politique transversale « Pour un Habitat Solidaire et Durable ».

5 objectifs communs:

- Contribuer à diminuer les émissions de GES par les économies d'énergie dans le logement, en incitant et en accompagnant les acteurs pour qu'ils considèrent l'objectif d'efficacité énergétique dans leurs actions de construction et de rénovation de l'habitat ;
- Accompagner une amélioration des conditions de vie des bas-normands aux revenus les plus modestes, sur tout le territoire ;
- Favoriser l'accès des jeunes bas-normands à un logement ;
- Favoriser un développement rapide des compétences professionnelles et des filières liées à l'éco-construction;
- Sensibiliser les acteurs du territoire et les inciter à se mobiliser autour de ces enjeux, par l'exemplarité et un maximum de visibilité des actions de la Région.

Avec les dispositifs suivants :

1 jeune, 1 logement et la GRL (Garantie des Risques Locatifs) :

Soutien aux initiatives locales qui facilitent l'accès des jeunes au logement et prise en charge de la GRL pour les propriétaires qui louent à des jeunes de moins de 30 ans.

400 rénovations BBC d'ici 2014 sur tout le territoire :

Conseiller gratuitement tous les bas-normands pour qu'ils s'engagent dans la rénovation thermique de leur habitation.

Pour les porteurs de projets souhaitant aller jusqu'à la rénovation globale « Bâtiment Basse Consommation » (BBC) d'un logement, la Région apporte une aide à l'étude et aux travaux.

L'Accompagnement des professionnels vers l'éco-construction :

D'ici 2014, 3 500 professionnels bas-normands pourraient avoir été formés à la rénovation thermique et aux énergies renouvelables.

Le FORES (Fonds Régional pour l'Eco-habitat Social):

Amener les bailleurs sociaux à construire et rénover des logements sociaux BBC

La Minoration foncière avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie :

Soutenir la production de logements locatifs sociaux dans les secteurs tendus

RÉGION - DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires

LES ENERGIES MARINES RENOUVELABLES EN BASSE-NORMANDIE

Direction pilote : Direction des transports de la mer et du littoral

En mars 2010, la Commission européenne a présenté sa nouvelle stratégie sur dix ans, intitulée Europe 2020, dans laquelle elle réaffirme notamment ses objectifs en matière de lutte contre le changement climatique : réduction des émissions de gaz à effet de serre de 20 % par rapport à 1990, utilisation d'énergie provenant de sources renouvelables à hauteur de 20 %, augmentation de 20 % de l'efficacité énergétique.

Ces objectifs sont déclinés au niveau national, avec une part des énergies renouvelables portée à 23 % et une réduction des émissions de CO₂ de 14 % pour la France.

La Basse-Normandie possède un fort potentiel EMR :

- Eolien offshore

L'Etat lançait en juillet 2011 un appel d'offres national éolien offshore pour la mise en place de 5 parcs éoliens en France [4 ont été attribués : Courseulles, Fécamp, St Brieuc et St Nazaire]. Le Consortium EMF a remporté 3 parcs et a décidé d'installer 2 usines à Cherbourg et 2 à St Nazaire. Deux dans chaque ville ?



REGION - DIRECTION TRANSPORTS, MER ET LITTORAL

- Hydrolien

Le potentiel mondial pour l'énergie des courants est estimé à 80 GW. 11 GW proviennent de sites situés en Europe, dont 4 GW en France, dans le Raz Blanchard. L'exploitation de ce potentiel nécessite la mise en place d'un millier d'hydroliennes, ce qui signifie également un développement industriel sur Cherbourg.

De fait la Basse-Normandie concentre sur son territoire une grande partie des EMR en France.

Elle a donc un rôle majeur à jouer dans ce domaine. C'est pourquoi les trois collectivités, Région Basse-Normandie, Conseil Général de la Manche et bientôt la Communauté Urbaine de Cherbourg, ont uni leurs forces et moyens en constituant la SPL West Normandy Marine Energy, chargée de développer la filière en région dans les domaines suivants :

- Développement industriel,
- Sous-traitance,
- Recherche,
- Formation,
- Emploi,
- Respect de l'environnement...

C'est en fait une véritable filière industrialo-économique qui doit naître dans notre région, créatrice d'emplois, facteur majeur du développement des ports de Cherbourg et de Caen et favorisant l'objectif de transition énergétique.

Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires



VÉLO-RÉGION

Directions pilotes : Direction des transports de la mer et du littoral (Mobilité utilitaire) - Direction de l'innovation, de la recherche, de l'économie et du tourisme (Véloroutes, voies vertes)

Mobilité utilitaire :

Objectif : Favoriser l'usage du vélo à l'échelle régionale, comme mode de déplacement au quotidien (notamment en lien avec les gares).

Des subventions d'investissement et de fonctionnement peuvent être versées pour la réalisation d'aménagements cyclables, d'achat de vélos et accessoires, la réalisation d'études mais également pour soutenir des animations de sensibilisation ou de promotion auprès du grand public. Le public éligible est large : association, lycées/CFA, collectivité, employeurs signataires de plan de mobilité

Depuis 2006, plus de 25 porteurs de projets ont été soutenus par des crédits Vélo-Région pour un montant de plus 1 130 000 € en Investissement et près de 210 000 € en Fonctionnement. Parmi les bénéficiaires on peut citer :

- les villes et agglomérations comme Coutances, Saint-Lô agglomération et Vire qui proposent à leurs administrés des vélos à assistance électrique (VAE) en location,
- l'association AVRIL (Saint-Pierre de Coutances) qui s'est doté d'un parc de VAE pour que son personnel et les stagiaires qu'elle accueille réalisent des déplacements professionnels et privés
- l'association TRIAGES (Avranches) qui assure la gestion de l'offre vélo en gares de Pontorson et de Granville pendant le service estival Ligne Baie.



Véloroutes, voies vertes :

Objectif : Aider les collectivités à réaliser les itinéraires de véloroutes et voies vertes inscrits au Schéma Régional et respectant la Charte Qualité validée avec les 3 départements, en veillant à limiter leurs impacts sur l'environnement et à développer leur valorisation touristique

La Région-Basse-Normandie coordonne la stratégie de développement de la destination Normandie à vélo en collaboration avec le Comité Régional de

Tourisme de Normandie, la Région Haute-Normandie, les Comités Départementaux de Tourisme (Orne, Manche, Calvados, Eure, Seine-Maritime)



Rétablir LES GRANDS EQUILIBRES environnementaux et sociaux des territoires



Plusieurs itinéraires reconnus prioritaires par le Schéma InterRégional de Développement Touristique de Normandie font l'objet de réalisations importantes en termes d'aménagements, de services et de promotion :

- la Véloscénie, itinéraire Paris-Mont St Michel (www.veloscenie.com), piloté par Manche Tourisme
- Tour et Petit Tour de Manche dans le cadre du projet européen Interreg IV A transmanche Cycle West (www.cycle-west.com), dont le chef de fil est le Comité Régional de Tourisme de Bretagne,
- les Plages du Débarquement- le Mont St Michel (de Utah/Omaha Beach au Mont), piloté par Calvados Tourisme,
- l'axe structurant Ouistreham - Caen - Flers - Mont-Saint-Michel, copiloté par le Conseil Général du Calvados et la Région Basse-Normandie.

Ces itinéraires s'inscrivent également dans la dynamique nationale de France Vélo Tourisme. La charte de qualité utilisée pour développer les services adaptés à l'accueil des touristes à vélo (hébergements, loueurs de vélo, sites et lieux de visite, office de tourisme) est nationale : il s'agit de la charte « Accueil Vélo ».

« La Ligne Baie est une offre de transport qui donne la possibilité de visiter le Mont Saint Michel en arrivant sur le site par le biais du train puis du vélo : ceci permet d'aborder sa visite d'une autre manière. De plus, cette formule permet de sensibiliser les personnes au déplacement à vélo. »



Muriel HEUZE
Présidente de l'association Triages



Avec son entreprise BB Car'tonne, Laëtitia Peron développe des meubles en kit, biodégradables, pour toute la famille. Un projet qu'elle veut environnemental et social, soutenu par la Région et Normandie incubation.

CREDIT PHOTO : JEAN-FRANÇOIS HAMON

AXE 3

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

Ce troisième axe de l'Agenda 21 régional exprime la manière dont la Région souhaite agir pour orienter la Basse-Normandie vers un mode de développement durable, pour bâtir une Eco-Région. La Région ne peut agir seule même en ce qui concerne ses propres compétences. C'est pourquoi, au travers de son Agenda 21 régional, elle souhaite jouer un rôle de catalyseur d'une dynamique amenant progressivement l'ensemble des acteurs du territoire à s'engager eux-mêmes en faveur du développement durable et accompagner leurs initiatives au travers de ses dispositifs d'aides.

En 2011-2012, la mobilisation et l'accompagnement des différentes catégories d'acteurs engagés dans des démarches globales ou des projets ponctuels en faveur du développement durable s'est poursuivie. Parmi les avancées en matière d'appui à ces acteurs, cette année a notamment été celle du développement des activités de l'Institut régional du développement durable IRD2 (voir encadré pages suivantes).

Le Région a également poursuivi et développé ses actions favorisant la prise en compte du développement durable dans l'économie, de manière ciblée sur des secteurs, des modes d'organisation ou de production. Pour cela, la Région peut intervenir au travers :

- d'aides spécifiques, telles que, par exemple, l'aide à l'émergence de zones numériques multiservice (voir encadré pages suivantes) ou le soutien à l'agriculture biologique et herbagère qui a été complété en 2011 d'un dispositif spécifique d'appel à projets pour favoriser le pâturage direct des animaux et ainsi développer l'autonomie alimentaire des élevages ;
- de conditions spécifiques d'accès à ses dispositifs généraux d'aides - par exemple, depuis 2011, les dossiers de candidatures à l'appel à projets « Ensemble, nos idées deviennent projets » (Economie Sociale et Solidaire) intègrent comme critère la prise en compte des trois piliers du développement durable.

Les tableaux suivants rappellent, pour chacune des 6 orientations de cet axe, les actions inscrites à l'Agenda 21 régional et leurs états d'avancement respectifs.

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

Développer la connaissance, la recherche et l'innovation en matière de développement durable

46	Mise en œuvre des objectifs de la stratégie régionale pour la recherche et l'innovation au regard du développement durable : éco-innovation	≈>
47	Accompagnement du développement des filières éco-matériaux	≈>
48	Institut régional du développement durable	≈>

Préparer l'emploi de demain, en anticipant sur les compétences nécessaires à un développement durable

49	Dialogue avec les branches professionnelles sur leurs stratégies de DD, dans le cadre des Chartes Qualité Emploi Formation.	ok
50	Mise en place d'une offre de formations liée aux métiers de l'environnement, adaptée aux besoins de la Basse-Normandie	ok
51	Formation des actifs du bâtiment à l'éco-construction	ok

Miser sur l'économie sociale et solidaire

52	Valoriser les trois piliers du DD dans l'accompagnement des projets d'Economie Sociale et Solidaire dans les phases «amorçage, création, développement et consolidation»	≈>
53	Favoriser l'animation autour de filières nouvelles liées à l'ESS dans le but de développer des projets innovants	≈>

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

Intégrer l'éco-conditionnalité dans les aides de la Région

54	Éco-conditionnalité des aides aux entreprises	≈>
55	Incitation des maîtres d'ouvrages publics à réaliser des équipements performants en matière de consommation énergétique et de qualité environnementale	ok
56	Réalisation d'un « mémento » de sensibilisation au DD à destination des organisateurs de manifestations	ok
57	Elaboration d'une charte d'éco-citoyenneté pour les festivals	≈>

Appuyer les territoires et collectivités dans leurs politiques de développement durable

58	Politique territoriale : vers l'émergence de projets de développement durable pour les territoires (Pays, Agglomérations, Parcs naturels régionaux)	ok
59	Développement d'Agendas 21 locaux par les collectivités bas-normandes	ok
60	Valoriser et transférer l'expérience des Parcs naturels régionaux, territoires d'expérimentation du développement durable	ok
61	Réalisation de 10 chartes forestières de territoire dans les Pays et PNR	≈>
62	Décerner le label « Zone Numérique Multiservices » aux zones d'activités proposant des services numériques innovants et mutualisés, et respectant l'environnement	≈>

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT

Appuyer le monde de l'entreprise pour une économie durable

63	Favoriser les démarches de développement durable des PME, par l'accompagnement collectif, l'échange et la mutualisation des bonnes pratiques	≈>
64	Développement durable dans les objectifs et le fonctionnement des Pôles de compétitivité	≈>
65	Management environnemental des entreprises touristiques	≈>
66	Développement et valorisation du tourisme autour du cheval	ok
67	Orientation de la Basse-Normandie vers une agriculture biologique et herbagère, contribuant à la préservation de l'environnement	ok
68	Pour une Basse-Normandie sans OGM : expérimentation de la substitution des tourteaux de soja OGM par du colza non OGM produit localement pour l'alimentation des bovins	ok
106	Conventions cadre « Agenda 21 régional - filières »	≈>

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT



INSTITUT RÉGIONAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE IRD2 « LA RECHERCHE AU CŒUR DE L'ÉVOLUTION DES TERRITOIRES »

Direction pilote : Direction de l'aménagement et du développement durables

L'Institut Régional du Développement Durable (IRD2) a été fondé par la Région Basse-Normandie et l'Université de Caen Basse-Normandie pour assurer l'interface entre les acteurs du territoire et ceux de la recherche et de l'enseignement supérieur sur des problématiques en lien avec le développement durable de la Basse Normandie.

L'objectif de l'IRD2 est ainsi de construire une interface permettant à l'ensemble des acteurs du territoire (élus, gestionnaires d'espaces naturels, associations, syndicats, dirigeants de PME, ...) de questionner directement des chercheurs sur les choix les plus pertinents à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs d'un développement durable.

Depuis mi 2011, avec le recrutement d'une chargée de mission, l'IRD2 a développé ses actions autour de deux axes :

Les ateliers de l'IRD2 par lesquels l'association met en relation les porteurs de projets et des chercheurs travaillant sur des thématiques communes afin d'échanger, d'apporter de nouveaux éclairages et de permettre la réussite des projets développés en Région. Depuis la rentrée 2011, l'IRD2 a organisé 5 ateliers sur des thématiques et avec des publics variés.

Exemples d'ateliers :

- « Les énergies marines renouvelables et vous ? » : 350 personnes réunies à l'Université de Caen Basse-Normandie le 20 juin 2012
- « Entre gestionnaires d'espaces naturels, naturalistes et chercheurs, quels liens en Basse Normandie ? » : 30 mars 2012, Mutrecy, 80 participants

Le développement d'une connaissance transversale et partagée du développement durable en Région au travers de deux actions :

- L'organisation de rencontres « étudiants et DD : quels enjeux pour quelles formations ? » en collaboration avec les 5èmes Assises Régionales du DD, ces rencontres vont regrouper plus de 2000 étudiants à la rentrée 2012.
- La mise en place d'un pôle de valorisation et de mutualisation de la formation continue régionale en lien avec le DD et à destination des décideurs.

« Même si l'UCBN est une université pluridisciplinaire les occasions concrètes de travailler entre composantes de spécialités différentes sont encore trop rares. L'IRD2, par l'intermédiaire des ateliers qu'il propose permet la mise en place de temps de réflexion pluridisciplinaires qui aboutissent à la définition d'éclairages pertinents sur des problématiques de gestion durable de la région. »

Daniel DELAHAYE

Vice Président du Conseil scientifique
de l'Université de Caen Basse Normandie

Accompagner tous CEUX QUI S'ENGAGENT



LABELLISATION DES 20 « ZONES NUMÉRIQUES MULTI-SERVICES EN BASSE-NORMANDIE » : LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DES ENTREPRISES ET LEURS EMPLOYÉS

Direction pilote : Direction du développement numérique du territoire

Les enjeux :

Pour les PME :

- disposer d'une offre numérique (infrastructures, ressources, services)
- développer leurs usages numériques pour améliorer leur productivité et leur compétitivité
- bénéficier d'un réseau local

Pour les territoires :

- maintenir l'économie locale et accroître leur attractivité, en soutenant les PME dans leur appropriation du numérique
- bénéficier d'un réseau de porteurs de projets : échanger les bonnes pratiques, grouper des achats, créer des animations...

Les objectifs :

Labelliser et mettre en réseau une vingtaine de zones d'activités bas-normandes, stratégiques ou structurantes, proposant chacune :

- une infrastructure Très Haut Débit THD de qualité, des bâtiments câblés, une offre télécom concurrentielle
- des équipements mutualisés : visioconférence, télécentre, hébergement, archivage
- une offre multiservices construite dans une logique de développement durable
- une gouvernance du projet de zone et une animation

La mise en œuvre :

Un appel à projet Régional, ouvert de 2007 à 2013, soutenu par le FEDER, inscrit à l'Agenda 21 (action n°62) :

- porteur de projet : aménageur de zone d'activités (communauté de commune, syndicat mixte,...)
- cofinancement : 50 % Région, 30 % FEDER, 20 % MO
- coordination et animation Régionale pour la mise en réseau des porteurs de projet

Une labellisation en 3 phases :

- Ph 1 - Étude et conception du projet
- Ph 2 - Réalisation des aménagements et mise en place des services
- Ph 3 - Mise en œuvre et suivi de la ZNM

Fin de l'appel à projet : janvier 2013 / fin d'exécution : 2015





Plusieurs fois par an, l'Equipe 21 organise des «Midi pour...» à l'attention des agents du siège afin d'échanger autour du développement durable et des attitudes éco-citoyennes - comme en 2012, sur le thème de la gestion des déchets

RÉGION

AXE 4

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

Ce quatrième axe de l'Agenda 21 régional constitue le volet « interne » de l'Agenda 21 régional. Il traduit la manière dont la Région prend en compte les enjeux du développement durable dans son propre fonctionnement. L'objectif est à la fois de s'appliquer à elle-même ce qu'elle préconise, et de disposer d'une expérience concrète des actions d'éco-responsabilité, permettant ensuite d'échanger avec ses partenaires pour identifier ensemble des solutions.

La mise en œuvre des actions s'est poursuivie en 2011-2012

- de manière continue, comme par exemple pour l'intégration de modules spécifiques « développement durable » dans les formations « métiers » qui a concerné en particulier la formation des agents d'entretien (un travail approfondi a ainsi été mené fin 2011, en commun entre le formateur, le service formation de la DRH, le conseiller technique spécialisé, le médecin du travail et le préventeur, afin d'adapter les contenus des formations aux questions de produits, de préservation de l'environnement et de sécurité) ;
- ou au travers d'un renouvellement des projets, comme par exemple en matière de dématérialisation avec l'aboutissement mi-2011 du projet de la télétransmission des contrats d'apprentissage par les Chambres Consulaires (8000 dossiers par an) et le lancement, à la même période, du projet de dématérialisation des rapports et délibérations qui devrait aboutir début 2013 et pourrait permettre une réduction du nombre des copies de l'ordre du million de pages par an.

Au cours de la période, certaines actions ont connu des avancées particulières, comme par exemple l'intégration des premières clauses sociales dans les marchés publics de la Région ou encore de l'aboutissement de la démarche qualité engagée au sein des services de la DIRET avec l'obtention de la certification ISO 9001 (voir encadrés des pages suivantes).

Les tableaux suivants rappellent, pour chacune des 3 orientations de cet axe, les actions inscrites à l'Agenda 21 régional et leurs états d'avancement respectifs.

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

Parier sur l'évolution des comportements

69	Sensibiliser les agents du siège aux éco-gestes quotidiens	≈>
70	Assurer la diversité du personnel au sein des services régionaux	ok
71	Former les agents tout au long de la vie	≈>
72	Former les agents au DD et DD dans toutes les formations	≈>
73	Mettre en place le plan de déplacement de l'administration	ok
74	Créer un fonds de compensation carbone à l'échelle de l'institution	∅
75	Démarche de projet d'administration générale	≈>
76	Mettre en œuvre une démarche qualité au sein du service des aides aux entreprises	ok
77.1	Systematiser les démarches de dématérialisation (DSI)	≈>
77.2	Systematiser les démarches de dématérialisation (DAJ)	≈>
77.3	Systematiser les démarches de dématérialisation (DEFPA)	ok
77.4	Systematiser les démarches de dématérialisation (DRH)	ok

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

77.5	Systematiser les démarches de dématérialisation (Finances)	≈>
77.6	Systematiser les démarches de dématérialisation (DEES)	ok
77.7	Systematiser les démarches de dématérialisation (DIGPC)	≈>
78	Développement des bons usages en matière d'impressions et de copies de documents et d'utilisation du matériel informatique	≈>
79	Optimisation du service reprographie	ok

Systematiser la prise en compte de critères sociaux et environnementaux dans la commande publique

80	Déploiement de la démarche d'achats publics durables de la Région	ok
81	Clauses sociales et marchés publics : marchés test de la Région et préfiguration d'une coordination régionale	≈>
82.1	Prise en compte du développement durable dans les achats de fournitures pour l'administration régionale	ok
82.2	Prise en compte du développement durable dans les marchés des relations publiques	≈>

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

Réduire les impacts et les consommations liés à l'activité et au patrimoine bâti de la Région

83	Prise en compte de la démarche HQE® dans l'ensemble des travaux sur le patrimoine bâti régional	≈>
84	Élaboration d'une charte « chantiers et développement durable »	≈>
85	Prise en compte de l'environnement dans le cadre des travaux et de la maintenance des bâtiments du siège de la Région	ok
86	Prise en compte de l'environnement dans la gestion des espaces verts du siège de la Région	ok
87	Recyclage et valorisation des déchets liés à l'activité du siège de la Région	≈>
88	Gestion du parc de véhicules professionnels de la Région	ok
107	Installation d'équipements photovoltaïques raccordés au réseau sur le patrimoine bâti des lycées	≈>

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE



METTRE EN ŒUVRE UNE DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DES SERVICES DE LA DIRET

Direction pilote : Direction de l'innovation, de la recherche, de l'économie et du tourisme

La mise en place de cette démarche a été motivée par différents enjeux :

- **A l'externe** : renforcer la qualité du service rendu aux potentiels bénéficiaires des aides régionales, en les accompagnants dans leurs demandes et en leur garantissant la traçabilité, l'instruction et l'impartialité, dans le traitement des demandes d'aides.
- **A l'interne** : tendre vers une harmonisation des pratiques de chaque service, améliorer la circulation des informations pour une centralisation optimale des données en vue de leur retraitement et mettre en place une organisation qui évolue vers l'amélioration continue.

La mise en place de ce projet collectif et transversal dans une direction de 40 personnes s'est déclinée à travers différentes phases.

- Une première phase de prise en compte de l'existant et de sensibilisation du personnel avec : la conduite d'audits internes qui ont permis de faire ressortir les points forts et les pistes d'amélioration à développer, la détermination des processus clés de la DIRET, la sélection du cabinet d'audit.
- Parallèlement une deuxième phase d'ouverture a été conduite avec : un benchmark (visite d'autres administrations certifiées, participation aux plateformes d'échange ISO), et une présentation de la démarche qualité de la DIRET à la Direction Générale ainsi qu'aux autres Directions de la Région.
- Une troisième phase de construction du Système de Management par la Qualité a été réalisée avec : la conception d'outils d'aide à l'analyse et à l'évaluation des processus et des procédures, la rédaction du manuel qualité, la mise en place de fiches de « bonnes pratiques », la conception d'une page Qualité sur l'Intramuros du Conseil Régional, le travail sur la gestion documentaire.

La mise en place du système de management par la qualité est basée sur le principe du PDCA (Plan pour planifier, Do pour réaliser, Check pour vérifier, Act pour améliorer). Globalement, l'ensemble des actions sont planifiées puis déployées, vérifiées, analysées, évaluées, afin de prévoir des pistes d'amélioration pour les actions suivantes.



La DIRET a obtenu la certification ISO 9001 le 23 janvier 2012 pour une durée de trois ans.

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE



CLAUSES SOCIALES ET MARCHÉS PUBLICS

Direction pilote : Direction des affaires juridiques

Cette action a pour principal objectif d'intégrer, dans la commande publique régionale, l'un des piliers du développement durable qui est l'équité sociale. La clause sociale consiste à favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées en intégrant dans les marchés publics une clause d'exécution déterminée en un nombre d'heures d'insertion obligatoires. Le candidat s'oblige, en répondant au marché public à respecter cette obligation.

La clause sociale nécessite un travail préalable de détermination des marchés dans lesquels elle peut être imposée sans restreindre la concurrence, ainsi qu'un suivi en cours d'exécution du marché afin de vérifier l'application effective de la clause par l'entreprise.

Pour ce faire, **la Région a développé depuis l'année 2011, un réseau de partenariats territoriaux avec des structures intervenant au quotidien dans le domaine de l'insertion permettant de couvrir 80 % du territoire régional.**

Ces structures assistent la Région dans la détermination des marchés publics pouvant intégrer une clause d'insertion et assurent le suivi de son exécution. Côté entreprises, elles peuvent les aider à recruter le personnel en insertion.

La Région a déjà mis en œuvre la clause dans ses opérations de construction les plus importantes : lycée d'Ifs (15 212 heures), pôle des formations de santé (26 385 heures) et dans les travaux de rénovation des lycées (1 350 heures), mais elle ne souhaite pas se limiter aux seuls marchés publics de travaux.

La Région a déjà inséré une obligation d'insertion dans un marché de nettoyage des locaux (1 005 heures) et elle a pour principal objectif de développer cette obligation dans les autres types de marchés de services et notamment de prestations intellectuelles afin d'élargir le type de public aidé.

« Ce partenariat avec la Région nous permet de travailler en commun avec l'ensemble des autres facilitateurs de la clause sociale à l'échelle régionale afin de répondre de manière homogène auprès des entreprises. »

Laurence BLONDIN

Chef de projet « Commande publique et Clauses sociales » à la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise (MEFAC)

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE



INDICATEURS D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Le présent rapport a parmi ses objectifs de contribuer au suivi du fonctionnement interne de la collectivité et de ses impacts au regard des enjeux du développement durable. Composé d'indicateurs reflétant l'éco-responsabilité de la collectivité dans ses différents aspects, ce tableau de bord constitue **un outil de suivi partagé entre les différentes directions de la Région** et en particulier les directions dites « fonctionnelles ».

Le tableau ci-après présente, à partir de données issues des suivis d'actions de l'Agenda 21 et de tableaux de bord existants (par exemple, le bilan social de la collectivité), près **d'une soixantaine d'indicateurs relatifs à 18 thématiques**, regroupées selon les 5 finalités du développement durable.

Mis en place à l'occasion du rapport 2010-2011, ce tableau de bord a été actualisé et consolidé pour cette année : 17 nouveaux indicateurs et 4 nouvelles thématiques y font leur apparition (gestion financière, gestion des déchets, qualité de service public, sécurité). Certains indicateurs sont encore en cours de définition (voir exemple de l'encadré page suivante).

Les données disponibles au moment de l'élaboration du rapport concernent la période 2008-2011. Elles permettent de mettre en valeur différents aspects de l'éco-responsabilité de la collectivité.

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE



INDICATEURS D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

Quelques exemples :

- > La valorisation du patrimoine bâti de la Région : Une partie des toits des lycées accueillent en 2011 1 604 m² de panneaux solaires photovoltaïques dont la production annuelle moyenne est estimée à 117 000 kWh (soit environ 0,1% de la consommation électrique des lycées).
- > La diminution des consommations de papier au siège de plus de 2 kg par agent et par an entre 2009 et 2011 : Ce résultat s'explique notamment par les efforts de renouvellement du parc d'imprimantes qui permettent dorénavant, pour la moitié d'entre elles, des impressions en recto/verso paramétrées par défaut sur les postes des agents. Les progrès en la matière devraient se ressentir de manière plus sensible dans les années à venir du fait du développement des imprimantes recto/verso, de la mise en place d'un système de validation des impressions lancées avant tirage afin d'éviter les erreurs d'impressions et de plusieurs projets de dématérialisations en cours de mise en place.
- > Les efforts sur les déplacements engendrés par l'activité professionnelle des agents de la Région en agissant à la fois sur les déplacements domicile/travail et sur les déplacements professionnels : Pour les déplacements domicile travail, la Région a été l'une des collectivités pionnières en Basse-Normandie en proposant dès 2008, dans le cadre de la mise en place du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA), la prise en charge de 50% des frais d'abonnement des transports en commun. Ainsi, 54 agents bénéficient de cette prise en charge en 2011. De plus, depuis 2011, la Région a mis en place un dispositif permettant, pour les agents volontaires, d'effectuer des journées de télétravail ce qui évite les déplacements jusqu'à leur lieu de travail. Fin 2011, 17 agents profitaient de ce dispositif. Concernant les déplacements professionnels, la mise en place d'équipements de visioconférences dans des salles de réunion dédiées permet d'éviter un certain nombre de déplacements professionnels (notamment des déplacements de longue distance). L'impact de la mise en place de ce dispositif sera mesuré à partir de l'année 2012. Pour les déplacements de moyenne distance, des efforts ont été effectués afin de réduire les émissions moyennes du parc de véhicules de service mutualisés à l'occasion de leur renouvellement. Les émissions moyennes ont ainsi pu diminuer de 7g de CO₂ par 100 km depuis 2009. Enfin, pour les déplacements de courtes distances, les transports en commun et les modes de déplacements doux comme les vélos sont favorisés par la mise à disposition de tickets de transport en commun de l'agglomération caennaise pour les agents du siège (300 tickets distribués en 2011) et par la création d'un parc de vélos professionnels (classiques ou électriques) dont le niveau d'utilisation est suivi à partir de 2010.

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS ISSUS DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ET DES FILIÈRES COURTES LOCALES : DES INDICATEURS DÉFINIS DE MANIÈRE COLLABORATIVE.

Direction pilote : Direction de l'éducation et de l'enseignement supérieur

Dans le cadre du Plan Régional d'Alimentation et de Restauration Durables (PRARD) approuvé par la Région à l'automne 2011, des indicateurs sont en cours de développement afin de suivre l'objectif de servir au moins un produit de proximité de qualité dans 80% des repas des lycées à l'horizon 2014.

Pendant l'année scolaire 2011-2012, une analyse a été conduite sur 75% des établissements (soit 42 restaurations sur les 56 au total) qui donne les éléments suivants :

		MANCHE	CALVADOS	ORNE
Pourcentage des lycées ayant répondu		63	80	77
Pourcentage d'établissements servant régulièrement des produits bio locaux (%)		88	70	75
Pourcentage d'établissements s'approvisionnant en produits issus des circuits courts				
PAR TYPE DE PRODUITS	Produits laitiers	75	75	45
	Charcuterie	60	30	60
	Volaille	25	25	25
	Pain	100	100	100
	Viande	65	30	65
	Poisson	25	35	25
	Fruits et légumes	100	100	100

Cette analyse mérite d'être encore affinée. Un travail collaboratif avec les établissements sera mené pendant l'année scolaire 2012-2013 afin de pouvoir isoler les deux indicateurs d'éco-responsabilité à inclure dans le tableau de bord de la Région.

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

TABLEAU DE BORD D'ÉCO-RESPONSABILITÉ

FINALITÉ : ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

THÈME	INDICATEUR	PERSONNEL ET/OU SITE CONCERNÉ	2008	2009	2010	2011
FORMATION	Part du budget consacré à la formation des agents (en % de la masse salariale)	ADL+ADS	1,06%	0,98%	1,01%	0,75%
	Nombre de jours de formation par agent et par an	ADL+ADS	0,46	1,14	2,98	2,17
	Nombre d'agents participant dans l'année à une ou plusieurs formations	ADL+ADS		70%	62%	84%
	Effectif de stagiaires (dont nombre rémunéré "RÉM." et nombre non rémunéré "NON")	ADL+ADS	54 13 RÉM. 41 NON	48 11 RÉM. 37 NON	85 13 RÉM. 72 NON	87 19 RÉM. 68 NON
	Nombre de sessions de formation généraliste au développement durable organisées pour les agents	ADL+ADS				1
	Intégration aux formations « métier » de modules ou des techniques liées au DD	ADL+ADS	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2012			
	Nombre de stagiaires en alternance (objectif : 8 par an)	ADL+ADS	2	5	8	8
EMPLOI	Part de l'effectif à temps partiel	ADL+ADS	12,50%	12,80%	14,80%	13,32%
	Part des postes pourvus par la mobilité interne	ADL+ADS	15%	10%	32%	51%
PROTECTION SOCIALE	Nombre moyen de jours d'absence par an pour raison médicale divisé par le nombre total d'agents	ADL+ADS	20,3	20,6	23,1	25,93%
	Taux de gravité des accidents du travail*	ADL+ADS	1,4	1,5	1,6	1,04
	Taux de fréquence des accidents du travail**	ADL+ADS	41,3	42,2	39,8	41
CONDITIONS DE TRAVAIL	Nombre d'agents en télétravail	ADL+ADS	0	1	1	17
	Part des horaires de travail des prestataires de ménage inclus dans les horaires de travail en journée (%)	ADS	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2011			75,24%
SÉCURITÉ	Part des agents Sauveteurs Secouristes du Travail (SST) (seuil légal 5%)	ADL+ADS			9,50%	7,90%

*Nombre de jours d'arrêt de travail pour 1 000 heures travaillées.
 **Nombre d'arrêt de travail par million d'heures travaillées

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

FINALITÉ : COHÉSION SOCIALE, SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET ENTRE GÉNÉRATIONS

THÈME	INDICATEUR	PERSONNEL ET/OU SITE CONCERNÉ	2008	2009	2010	2011
LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	Pourcentage de postes occupés par des personnes souffrant de handicap	ADL+ADS	3,9 %	4,8 %	5,6 %	7,1 %
	Nombre et âge moyen des départs en retraite	ADL+ADS	27 57,88 ANS	29 57,57 ANS	43 59,35 ANS	48 57,87 ANS
QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC	Part des appels externes perdus	ADS			15,1 % ***	12,8 %
MIXITÉ	Taux de féminisation par catégorie	ADL+ADS		56,1% (A) 71,3% (B) 60,6% (C)	58,9% (A) 72,7% (B) 60,3% (C)	62,1% (A) 72,8% (B) 60,4% (C)
	Taux d'encadrement féminin	ADL+ADS			29%	31%
	Taux d'encadrement féminin par catégories d'emploi	ADL+ADS			Directeur : 48,5% Chef de service : 44,2% Responsable ouvrier : 24,3% Responsable de cuisine : 11,7%	Directeur : 46,8% Chef de service : 54,5% Responsable ouvrier : 26,5% Responsable de cuisine : 10,9%
DIALOGUE SOCIAL	Nombre de réunions du Comité Technique Paritaire	ADL+ADS	6	5	4	5
	Nombre de réunions du Comité Hygiène et Sécurité	ADL+ADS	1	2	1	1
	Nombre de réunions des Commissions Administratives Paritaires	ADL+ADS	4	8	7	10

| *** Valeur établie sur 6 mois seulement

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

FINALITÉ : PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, PROTECTION DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

THÈME	INDICATEUR	PERSONNEL ET/OU SITE CONCERNÉ	2008	2009	2010	2011
GESTION DE L'EAU	Consommations annuelle moyenne d'eau (m ³)	ADL	390 366	398 641	348 583	354 521
	Consommations annuelle moyenne d'eau (m ³)	ADS	6 298	6 324	5 693	8356 ****
	Consommations moyenne d'eau au siège (l/agent/jour)	ADS	37.8	36.4	32.8	44,45 ****
ESPACES VERTS	Quantité annuelle d'engrais chimiques utilisés (kg/an)	ADS			50	25
	Quantité annuelle de produits phytosanitaires chimiques utilisés (litres/an)	ADS			52,17	45,84
	Surface traitée par des produits phytosanitaires (ha/an)	ADL + ADS	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2012			

**** Valeurs élevées en 2011 du fait du changement de l'eau des bassins de l'Abbaye-aux-dames (opération exceptionnelle)

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

FINALITÉ : DYNAMIQUES DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

THÈME	INDICATEUR	PERSONNEL ET/OU SITE CONCERNÉ	2008	2009	2010	2011
RESTAURATION SCOLAIRE DE PRODUITS DE QUALITÉ, LOCAUX	Approvisionnement en produits issus de l'agriculture biologique	ADL	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2012			
	Approvisionnement en produits issus de filières courtes et locales	ADL	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2012			
GESTION DES FOURNITURES	Nombre d'agents sensibilisés ou formés à la commande publique durable (et nombre de sessions concernées)	ADS			11 agents 1 formation commande publique incluant volet DD	49 agents 1 rencontre 1 formation commande publique incluant volet DD
	Part des marchés de fournitures intégrant des clauses de développement durable (%)	ADS	88	70	73	73
	Consommation de papier en kg/agent/an	ADS	53,6	78,8	77,5	76,5
	Taux d'imprimantes permettant le Recto-Verso	ADS		26%	32%	50%
	Tonnes de papiers collectés pour le recyclage	ADS	NOUVEAUX INDICATEURS À PARTIR DE 2012 (NOUVEAU MARCHÉ MIS EN PLACE EN NOVEMBRE 2011)			
	Coût d'élimination des déchets papiers en euros	ADS				
	Coût d'élimination de la quantité totale des déchets en euros	ADS				
GESTION FINANCIÈRE	Capacité dynamique de désendettement (en années)	ADS+ADL	1.42	1.91	1.84	2.2

Faire de la Région une collectivité performante et ÉCO-RESPONSABLE

FINALITÉ : LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

THÈME	INDICATEUR	PERSONNEL ET/OU SITE CONCERNÉ	2008	2009	2010	2011	
DÉPLACEMENTS	Nombre de km évités par l'organisation de visioconférences	ADS	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2012				
	Nombre de réservations des vélos pour les déplacements professionnels	ADS			393	431	
	Nombre d'agents disposant d'un abonnement aux transports en commun	ADL+ADS	31	41	54	54	
	Nombre de tickets de transport en commun distribués pour les déplacements professionnels	ADS				300	
	Émissions moyennes des véhicules de service mutualisés (g de CO ₂ /km)	ADS	135	138	134	131	
COMMUNICATION RESPONSABLE	Prise en compte des enjeux d'éco-conception dans la réalisation des stands d'expositions de la Région	ADS	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2012				
	Nombre de café-débat ou «12/14» organisés sur un thème lié au développement durable	ADS	0	1	3	1	
PRODUCTION DÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE	Panneaux photovoltaïques installés dans les lycées (m ²)	ADL	0	0	525	1604	
	Production annuelle des panneaux solaires installés (kWh/an)	ADL	0	0	68 200	116 792	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE	Chauffage dans les lycées : consommation en MWh	ADL	109 058	113 357	125 634	93 226	
	Chauffage dans les lycées : Indice de performance (Wh/m ² /DJU*****)	ADL	41	41	40	40.70	
	Électricité dans les lycées : ratio kWh/m ²	ADL	25	25	25	24.67	
	Nombre de bâtiments construits et/ou rénovés en respectant les critères HQE	ADL	NOUVEL INDICATEUR À PARTIR DE 2011				2
	Nombre de sites ayant fait l'objet d'un diagnostic thermique des bâtiments (lycées et patrimoine de la Région)	ADL + ADS	77	77	77	77	
	Consommation d'électricité au siège en kWh/agent/an	ADS	3 063,9	2 913,7	2 589,7	3 153	
	Consommation de chauffage (gaz) au siège en kWh/agent/an *****	ADS	4 208,2	4 505,1	5 557,5	4 231,0	
	Chauffage au siège : indice de performance (Wh/m ² /DJU)	ADS	42,7	41,1	39,3		
	Consommation annuelle de carburant au siège (l/agent/an)	ADS		87,3	113,6	113,4	

****DJU : degrés jour unifiés - Somme des écarts journaliers entre la température observée et 18 degrés pendant la période de chauffage
 *****Taux de conversion moyen : 1m³ de gaz = 10kwh



Eduquer l'ensemble des bas-normands aux enjeux du développement durable

GRAINE DE BASSE-NORMANDIE

AXE 5

Informier, former, ÊTRE À L'ÉCOUTE

Le cadre de référence national pour les Agendas 21 a mis en valeur 5 éléments déterminant pour la réussite d'une telle démarche : organisation du pilotage, participation, transversalité des approches, évaluation partagée, stratégie d'amélioration continue.

Ces éléments de méthode, pris en compte pour l'élaboration de l'Agenda 21, continuent d'être appliqués dans le cadre de sa mise en œuvre, au travers de ce cinquième axe de l'Agenda 21 régional. Celui-ci traduit la manière dont la Région souhaite s'y prendre pour favoriser le développement durable de son territoire :

- éduquer l'ensemble des bas-normands aux enjeux, notamment grâce aux projets d'éducation au développement durable portés par des associations de tous les secteurs (environnement, éducation populaire, sport, culture, solidarité...) que la Région soutient au travers de l'appel à projet « Associations-nous pour le développement durable ! » (avec la 7ème édition en 2012, c'est près de 140 projets que la Région aura ainsi accompagné depuis 2006).
- les faire participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ses politiques (en 2011-2012), la Région a mené une démarche de consultation/concertation auprès de ses partenaires, acteurs du territoire, pour la définition de sa Stratégie Europe & International qui a ensuite été soumise aux élus et approuvée en juin 2012 ;
- développer les échanges d'expériences entre les différents acteurs du territoire engagés en faveur du développement durable, en particulier au travers des Assises régionales du développement durable (voir encadré pages suivantes) ;
- évaluer l'action de la Région dans un objectif d'amélioration continue.

Sur ce dernier point, il faut signaler que sur la période 2011-2012, la Région a fait l'objet d'un rapport de la Chambre régionale des comptes relatif à l'Agenda 21 régional qui a émis un avis positif sur la démarche et 6 recommandations conclusives. Ce regard extérieur converge avec les objectifs que la Région s'est donné fin 2011 pour la révision de son Agenda 21 régional d'ici le printemps 2013 (voir encadrés pages suivantes).

Les tableaux suivants rappellent, pour chacune des 4 orientations de cet axe, les actions inscrites à l'Agenda 21 régional et leurs états d'avancement respectifs.

Informer, former, ÊTRE À L'ÉCOUTE

Développer l'Éducation au développement durable de tous, en confortant l'action des associations

89	Actions de sensibilisation sur le développement durable, pour tous, tout au long de l'année	≈>
90	Appel à projets « Associons-nous pour le développement durable ! »	ok
91	Soutien des têtes de réseau associatif régionales d'éducation au développement durable	ok

Construire ensemble les grandes politiques régionales et en rendre compte

92	Voix Publiques	ok
93	Élaboration de la stratégie Mer et Littoral de la Région	≈>
94	Élaboration du « Projet de service éducatif régional »	≈>
95	Intégration du développement durable comme axe stratégique de la politique européenne et internationale de la Région	ok
96	Prise en compte du développement durable dans le cadre du Schéma régional de développement touristique	ok
97	Mise en place du comité régional des partenaires du transport public	≈>
98	Animation du Pôle Géomatique Normand pour une meilleure gouvernance de l'information géographique à l'échelle régionale	≈>

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Informer, former, ÊTRE À L'ÉCOUTE

Favoriser les échanges et la mutualisation d'expériences sur le développement durable

99	Favoriser les échanges d'expériences et de références entre tous les acteurs du territoire intéressés à s'engager en faveur du DD	≈>
100	Construire une Charte des collectivités bas-normandes engagées dans un Agenda 21 local	≈>

Inventer ensemble les dispositifs pour évaluer et faire vivre l'Agenda 21 régional

101	Évaluer l'avancement de la démarche d'Agenda 21	≈>
102	Identifier les dépenses en matière de développement durable	∅
103	Mettre à disposition des autres directions et des élus les références environnementales pour conduire leurs chantiers	∅
104	Cercles de partenaires, « capteurs » du développement durable du territoire	≈>
105	Assises Régionales du Développement durable	ok

Niveaux d'avancement des actions :

∅ : action non engagée

≈> : action engagée

ok : action aboutie ou installée dans la durée

Informer, former, ETRE A L'ECOUTE



ASSISES RÉGIONALES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Direction pilote : Direction de l'aménagement et du développement durables

Cet événement régional a été mis en place par la Région dans le cadre de l'Agenda 21 avec pour principal objectif de mobiliser les acteurs bas-normands et les inciter à s'engager en faveur du développement durable de notre territoire. Après quatre éditions sans baisse de fréquentation, elles sont devenues **le rendez-vous annuel de référence pour tous les acteurs** (entreprises, collectivités, associations, établissements d'enseignement, de formation et de recherche, services de l'Etat, organisateurs d'événementiels...), leur permettant de se rencontrer, d'échanger leurs expériences et de nouer de nouveaux partenariats. Les Assises ont également répondu à leur second objectif de sensibilisation des jeunes bas-normands au développement durable.

Quelques chiffres de la dernière édition (30 novembre 2011) permettent de prendre la mesure de cet événement :

- **Plus 1 800 participants** au total
- 600 acteurs du territoire avec une répartition assez équilibrée (1/4 d'associations, 1/6 d'entreprises, 1/6 de collectivités, 1/6 de structures d'éducation et de formation, 1/4 d'autres)
- 1 200 jeunes issus de 19 lycées 4 CFA, 10 organismes de formation professionnelle et 3 départements de l'Université
- **45 intervenants** régionaux et nationaux (et même internationaux grâce à une visioconférence avec le Québec), dans le cadre d'une plénière et de 7 ateliers thématiques
- 40 acteurs faisant découvrir leurs expériences en exposant sur le temps du midi
- **6 sites**, le Centre des congrès de Caen et 5 sites de retransmission de la conférence à destination des jeunes (Alençon, Cherbourg, la Ferté Macé, Saint-Lô et Vire) grâce à un dispositif de visioconférence pour permettre à un maximum de jeunes de participer activement au débat tout en limitant leurs déplacements.

Si chaque édition met en avant une thématique particulière (en 2011 : « Le littoral face au changement climatique »), des ateliers et le temps du midi offre chaque année la possibilité aux acteurs d'échanger sur une large palette de sujets relatifs au développement durable tels que, par exemple en 2011 : l'aménagement en zone littorale, la préservation du lien social, la croissance bleue, l'éducation au développement durable, la construction environnementale, l'éco-conception...

Enfin, les Assises connaissent, d'année en année, des évolutions afin de mieux répondre aux attentes des acteurs du territoire. Parmi les innovations de 2011, on peut notamment signaler la co-organisation d'ateliers avec des partenaires tels que l'IRD2, l'ARCENE, l'ADEME, le Club des DRH publics et la Miriade, ainsi que l'accueil, dans le cadre des Assises, d'événements connexes à leur initiative (permettant notamment à des publics d'approfondir certains sujets plus spécialisés).



REGION

«Les Assises régionales du développement durable sont aussi l'occasion de favoriser la mise en réseau des acteurs autour de thèmes précis, notamment le réseau des structures d'éducation et de formation en démarche de développement durable.»

Conclusions et perspectives

RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Fin 2011, la Chambre régionale des comptes de Basse-Normandie a décidé de réaliser un rapport sur l'Agenda 21 régional. Ce rapport, rendu public à l'occasion de l'Assemblée plénière d'octobre 2012, apporte à la Région un regard extérieur et des pistes d'amélioration.

La Chambre régionale des comptes fait 6 recommandations principales en conclusion de son rapport :

- > Veiller à renforcer la dynamique d'animation et de gouvernance de l'Agenda 21 régional ;
- > Procéder à l'évaluation de chacune des actions de l'Agenda 21 au regard des objectifs initiaux ;
- > Veiller à réaliser un suivi financier global des actions de l'Agenda 21 (action 102) ;
- > Renforcer le suivi des mesures liées à l'éco-responsabilité ;
- > Engager une révision de l'Agenda 21 en veillant à définir des objectifs mesurables ou/et des valeurs cibles et des indicateurs quantifiables ;
- > Se porter candidat à l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Ces recommandations sont convergentes avec l'analyse que la Région a pu faire à l'occasion de son rapport de développement durable 2010-2011. La Région les a prises en compte en complétant les objectifs qu'elle s'est fixée pour la révision de son Agenda 21 régional, dans les prochains mois.

DÉMARCHE DE RÉVISION DE L'AGENDA 21 RÉGIONAL

Depuis l'approbation du plan d'actions de l'Agenda 21 régional en juin 2008, la Région met en place les actions envisagées et, annuellement, en présente un état d'avancement (intégré, depuis l'an passé, au présent rapport de développement durable) dans un objectif de suivi et d'amélioration continue.

Lors du dernier état d'avancement fin 2011, **la Région a souhaité revisiter de manière approfondie son plan d'actions** et sa démarche d'Agenda 21 régional. En effet, après 4 années de mise en œuvre, le taux de réalisation des actions est élevé. De plus, des évolutions de contexte et de politiques rendent une mise à jour nécessaire. Enfin, des besoins d'améliorations ont pu être identifiés par la Région en interne à l'occasion de son suivi annuel, mais aussi et surtout grâce au regard des tiers, en particulier aux partenaires ayant participé aux Groupes « Amélioration 21 » organisés en 2010, ainsi qu'à la Chambre régionale des comptes dans son rapport relatif à l'Agenda 21 régional en 2012.

A compter du second semestre 2012, la Région engage donc un processus de révision, avec la participation de l'ensemble de ses directions, et de ses élus, ainsi que des acteurs du territoire partenaires de son action en faveur du développement durable de la Basse-Normandie.

Conclusions et perspectives

Les principaux enjeux identifiés pour cette révision sont de :

- > Dresser un bilan approfondi, quantitatif et qualitatif, de la mise en œuvre de l'Agenda 21 régional depuis 2008 ;
- > Donner une nouvelle ampleur à la démarche d'Agenda 21 régional, autant en interne qu'en externe ;
- > Aboutir à un nouveau plan d'actions, améliorer sa lisibilité et favoriser la communication sur l'Agenda 21 régional.

Le bilan approfondi devrait être réalisé à l'automne 2012, afin de pouvoir être présenté à l'occasion des 5èmes Assises régionales du développement durable prévues le 5 décembre 2012. Il portera sur la réalisation de chacune des actions du plan approuvé en 2008 et cherchera à évaluer ses résultats en matière de développement durable, au regard de ses objectifs initiaux. Il portera également sur l'animation, le suivi et la gouvernance de la démarche pendant ses 4 premières années.

Le nouveau plan d'actions devrait ensuite être élaboré au début du premier semestre 2013. **La Région se place ainsi dans la perspective de pouvoir déposer une demande de reconnaissance nationale de son Agenda 21 auprès des services du Ministère en charge de l'écologie en mai / juin 2013.**

CONCLUSION

Si ce rapport 2011-2012 donne un aperçu sur la situation de la Région Basse-Normandie en matière de développement durable, il montre également que **les éléments de son évaluation sont aujourd'hui disponibles** et susceptibles d'être suivis sur la durée :

- > indicateurs du développement durable du territoire partagés avec l'Etat (INSEE, DREAL),
- > contenu et avancées des actions menées par la collectivité en faveur du développement durable constitutives de son Agenda 21,
- > indicateurs d'éco-responsabilités de la collectivité dans son fonctionnement.

Utile à l'information de la population et des partenaires de la Région, ce rapport constitue également un repère pour la collectivité dans l'objectif d'amélioration continue de son action.

Sur le fond, les constats émis à l'occasion du rapport 2010-2011 restent valables. Si à l'occasion du rapport de développement durable de nouvelles avancées peuvent être pointées, il se confirme de nombreux besoins d'améliorations, identifiés dans le cadre de l'animation de la démarche en interne à la collectivité, comme à l'occasion d'échanges et de concertation avec ses partenaires.

Ceux-ci sont pris en compte dans la démarche de révision de l'Agenda 21 régional prévue par le rapport 2010-2011 et engagée en 2012. Elle doit permettre à la Région **d'approuver dès 2013, un nouveau plan d'actions de l'Agenda 21 régional, encore plus ambitieux et renforcé par l'expérience** de 4 premières années de mises en œuvre, mais aussi grâce aux regards extérieurs et aux apports des acteurs engagés comme elle pour le développement durable de la Basse-Normandie.



www.region-basse-normandie.fr

Abbaye aux Dames - Place Reine Mathilde
CS 50523 - 14035 CAEN Cedex 1
Tél. 02 31 06 98 98